



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2007

Présidence : Monsieur Laurent GABELLA, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public,
Chers téléspectateurs,

A moins d'une séance de relevée, je vous accueille pour la dernière fois en tant que Président de notre Conseil Communal. Il s'agit donc pour moi d'un moment particulièrement émouvant, encore stressant mais déjà empreint de nostalgie. Je ne suis pas seul d'ailleurs dans cette situation, puisque c'est également en principe la dernière fois que Madame RIEBEN va procéder à l'appel.

Si vous êtes bien sages vous aurez droit, à l'issue de cette séance, à deux discours, celui de notre Syndic succédant au mien, puis, comme de coutume et si je suis correctement renseigné, un verre vous sera servi dans la salle des Pas Perdus. Certains d'entre vous s'en doutent peut être, je ne suis pas parvenu à préparer un discours qui contienne ce qu'il faut absolument dire en clôture d'année présidentielle. Aussi, pour me rattraper, ces éléments essentiels vont, si j'ose dire, entrelarder les points de notre ordre du jour lorsque l'occasion s'en présentera. Par exemple, avant de procéder à l'appel, j'ai envie, histoire de voir si et jusqu'à quel point on peut lui « casser la voix » de passer vraiment la parole à notre Secrétaire pour qu'elle nous adresse quelques mots avant son départ ; chère Claudine, tu peux te rendre à la table des rapporteurs pour ce moment...

Madame Claudine RIEBEN :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Eh bien notre président est encore plus imprévisible que je ne l'imaginai, puisque c'est à 17h, donc tout à l'heure, qu'il m'a informée qu'il me donnerait la parole ! C'est peut-être tout simplement pour que je ne la mobilise pas trop longtemps...

Après cinq ans et demi durant lesquels vous n'avez entendu le son de ma voix que lors de l'appel, ou de l'appel nominal, j'aurais bien sûr beaucoup de choses à vous dire. Mon silence ne signifie pas que je n'ai pas eu d'avis sur les objets traités, vous vous en doutez bien, mais je dois avouer que d'observer le « jeu politique » sans avoir à me prononcer, m'est souvent apparu comme étant assez agréable.

Vous dire que je suis émue ce soir n'est pas un vain mot. Je ne voudrais toutefois pas reformuler les remerciements et les propos que j'ai tenus dans ma lettre de démission.

Aussi, je me contenterai de vous dire que mon travail de bénédictin - je reprends le terme utilisé par un Conseiller – va se terminer et croyez-moi, rédiger les PV, ou plutôt retranscrire vos propos, n'est pas une facette de mon travail qui va vraiment me manquer, sans pour autant nier l'intérêt de vos interventions !

Bien d'autres choses se sont révélées passionnantes dans mon travail, mais je vous ai promis d'être brève....

Je terminerai là mes propos en souhaitant à Laurent GABELLA, qui n'a pas toujours eu un chemin bordé de roses en cette année présidentielle, de garder toujours cet humour, cette verve dont il a fait preuve tout au long de son mandat. Je ne peux que le remercier de la confiance qu'il m'a témoignée et de l'excellente ambiance qu'il a su faire régner au sein du Bureau.

Merci à toutes et tous.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Merci Chère Claudine, tu sais que notre reconnaissance et notre amitié te sont acquises. Nous te souhaitons un avenir selon ton cœur : ainsi nous sommes certains qu'il sera rayonnant. Christine te remet quelques fleurs en symbole de nos vœux.

Maintenant, voyons comment tu vas procéder à l'appel....

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Rachel JOSEPH, Laetitia KLAUS, Joëlle MONNIN, Marianne SAVARY, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Dino PETIT, Yves RICHARD, Jean-Claude STUDER, Thierry VUAGNIAUX.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Rachel JOSEPH, Laetitia KLAUS, Joëlle MONNIN, Marianne SAVARY, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Dino PETIT, Yves RICHARD, Jean-Claude STUDER, Thierry VUAGNIAUX.

Monsieur le Président :

Le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2007

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements et félicitations à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Au chapitre des communications du Président, je dois vous donner lecture d'une lettre Signature qui m'est parvenue hier.

Concerne : Open Air d'Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,

Pour donner suite aux déclarations de Madame SAUGY, Conseillère municipale à la culture, lors de la dernière séance du Conseil communal, relatée par la presse, nous vous prions de bien vouloir lire la présente à tous les Conseillers communaux, ayant entendu ses propos.

Nous ne pouvons que déplorer ce fait et être surpris de ce choix, d'autant plus que, sans notre intervention, la ville d'Yverdon n'aurait compté plus qu'un seul cinéma depuis 20 ans, CINDERIVE ayant, sans scrupule aucun, abandonné les cinémas CAPITOLE et REX. Sans doute, Madame Nathalie SAUGY l'a ignoré ou rangé dans les oubliettes de sa mémoire.

Elle oublie également que, lors de la table ronde sur la culture du 20 novembre 2006, présidée par elle-même, il nous avait été reproché de ne projeter que des films commerciaux, particulièrement ceux d'outre-atlantique. Nous avons, dès lors accédé à ses désirs en projetant des films de tous genres. Aussi, contrairement à ce qu'elle affirme, nous avons passé dans nos salles des films sélectionnés au Festival de Cannes de cette année (Zodiac, par exemple). Voilà maintenant qu'elle nous le reproche ! D'ailleurs, nous nous demandons s'il lui arrive de fréquenter les salles yverdonnoises car, si tel est le cas, elle ne porterait pas un tel jugement quant à notre programmation.

Madame SAUGY sait-elle enfin ce qu'elle veut vraiment ?

En dehors de cela, elle indique que nous ne faisons pas partie de l'Association des exploitants des cinémas du canton de Vaud, du cinéma Suisse et de PROCINEMA (Association des Distributeurs de films).

En ce qui concerne PROCINEMA, Madame SAUGY a été fort mal renseignée puisque nous faisons partie de cette Association, une quasi-obligation si nous voulons obtenir la projection de films. Quant au reste, nous ne voyons pas en quoi nous serions contraints de faire partie d'Associations qui, au demeurant, encaissent des cotisations sans être réellement efficaces quant à la défense de nos intérêts.

En la circonstance, nous sommes déçus que Madame la Conseillère municipale fasse état d'aussi pauvres arguments pour défendre sa position qui devient franchement inconfortable.

En outre, elle occulte le fait que cela fait plus de 20 ans que nous nous occupons de l'Open-Air de Genève, à ses yeux moins important que celui de Vevey. A cet effet, nous joignons un prospectus concernant le programme de cette année concernant celui de Genève (le prospectus n'était pas joint à l'envoi). En est-il déjà de même pour celui d'Yverdon ?

N'a-t-elle pas proposé une garantie pour un éventuel déficit de l'Open-Air, alors que nous-même ne demandons rien, que toute Société à but lucratif serait sensée en prendre les risques ? Madame SAUGY pousse le bouchon encore plus loin, lorsqu'elle se propose, selon ce que nous venons d'apprendre, d'aller elle-même à la pêche aux sponsors, or que cela devrait être le rôle de l'organisateur de cette manifestation. A croire qu'elle a besoin de rassurer le Conseil communal !

Décidément, force nous est de constater que CINDERIVE a trouvé en Madame SAUGY une interlocutrice de choix, vu qu'elle a cédé à toutes ses demandes. Il est vrai que CINDERIVE n'a pas hésité à faire pression sur elle. L'article du 18 mai 2007 paru dans le 24Heures est on ne peut plus clair à ce sujet. (L'article, lui, est annexé)

Madame SAUGY affirme de plus qu'on ne peut pas « laisser tomber » l'organisateur de l'Open-Air et a trouvé comme argument suprême les conditions météorologiques qui pourraient perturber cette manifestation, alors qu'en cas de pluie, nous aurions distribué des pèlerines.

Aussi, elle passe sous silence que nous projetons environ sept films différents par semaine dans nos salles yverdonnoises et cela, durant toute l'année, que nous abritons la manifestation de la « LANTERNE MAGIQUE », que nous n'hésitons pas un seul instant à accorder des billets à prix réduits pour les écoles yverdonnoises (celle de Léon-Michaud, par exemple) et que même nos tarifs normaux sont les plus bas de la région et qui n'ont pas subi de hausse depuis une bonne dizaine d'années.

Au vu de ce qui précède, nous ne pouvons que constater qu'un honnête exploitant qui emploie environ 25 personnes depuis 20 ans et qui n'a jamais rien demandé à la Municipalité, même pour l'Open-Air dont il aurait assumé l'éventuel déficit, est mis au rencard.

Madame SAUGY a même poussé l'injure en nous citant comme « candidat-malheureux », alors même qu'elle avait certainement arrêté son choix, avant même que nous l'ayons rencontrée.

Nous espérons que, vu ses largesses vis-à-vis de l'heureux bénéficiaire de cette manifestation, elle en fera de même avec nous, exploitant des cinémas d'Yverdon, pour couvrir notre déficit, fort prévisible, pour la période de cet Open-Air. Après tout, cela ne serait que justice !

Enfin, n'étant pas vindicatifs, nous souhaitons que la « Fête du cinéma », comme elle le dit si pompeusement, soit belle, vu que le restant de l'année, cela ne semble pas être le cas !

Tout en vous laissant le soin de faire connaître la teneur de la présente à vos collègues du Conseil communal lors de la séance du 28 juin 2007, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Et c'est signé EFD ECRAN FILMS DISTRIBUTION SA, par Monsieur ESPOSITO

M'étant acquitté de la tâche que la société Ecran Film distribution attendait de moi, je transmets ce courrier à la Municipalité pour suite éventuelle à donner.

* * * * *

En date du 27 mai, nous avons reçu une pétition de Madame et Monsieur SIFFERT au sujet du bruit excessif régnant aux abords du Check Point. Je vous ai donné lecture de cette lettre lors du dernier Conseil. Sur décision du Bureau, ce courrier ayant un caractère purement administratif, nous le transmettons à la Municipalité pour suite éventuelle à donner.

* * * * *

En date du 3 juin, j'ai reçu une lettre de la famille BROQUET, suite à l'article paru dans *24 Heures* du 2 juin concernant la pétition de l'avenue des 4 Marronniers. La lettre est à disposition des membres de notre Conseil et j'invite les personnes intéressées à en prendre connaissance après notre séance.

* * * * *

En date du 31 mai, j'ai reçu une requête-pétition de Monsieur Marcel DESPLAND au sujet des Caves du Château. Sur décision du Bureau, ce courrier ayant un caractère purement administratif, nous le transmettons à la Municipalité pour suite éventuelle à donner.

* * * * *

En date du 5 juin, j'ai reçu une lettre de l'association Réagir, au sujet de l'affichage contre le Sida et de l'article qui a paru dans le *Matin Bleu* du 14 mai 2007.

Cette lettre est également à disposition des membres de notre Conseil et j'invite les personnes intéressées à en prendre connaissance après la séance.

* * * * *

En date du 13 juin, j'ai reçu une lettre de l'Association suisse pour l'aménagement national, lettre cosignée par Monsieur Jean-Claude MERMOUD, Chef du département des institutions et des relations extérieures du Canton de Vaud concernant une invitation à un cours d'introduction à l'aménagement du territoire.

Cette lettre est également à disposition des membres de notre Conseil et j'invite les personnes intéressées à en prendre connaissance après la séance.

* * * * *

J'attendais un avis de droit au sujet de l'article 64 ; comme nous ne l'avons à ce soir pas encore reçu, le mystère reste entier.

* * * * *

En date du 27 juin 2007 j'ai reçu la lettre-pétition suivante :

Pétition à caractère purement administratif

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au fil du temps, les entonnoirs qui descendent dans le lac entre Thièle et Mujon sont devenus excessivement glissants et dangereux :

- le béton est recouvert de mousse ;*
- les tapis sont usés et de trop petites dimensions ;*
- les murets latéraux, auxquels on essaie de s'accrocher au prix d'acrobaties très inélégantes, sont eux aussi couverts de mousse.*

Pour éviter des accidents plus sérieux que les nombreuses contusions, entailles et écorchures que les baigneurs subissent, jusqu'ici en silence, il paraît important de poser de nouveaux tapis, de mettre régulièrement du sable ou du limon, ce qui rend la surface abrasive, ou de trouver toute solution adéquate susceptible d'assurer une sécurité raisonnable pour les nombreux enfants et les familles qui fréquentent le bord du lac.

Intervenue à plusieurs reprises auprès des Services, des Municipaux et des Conseillers de façon informelle sans aucun succès, je tente aujourd'hui cette méthode inspirée du règlement de votre Conseil en espérant, Monsieur le Président, que vous voudrez bien transmettre avec mes respectueuses salutations, cet appel au secours aux Autorités concernées.

Et c'est signé Chantal Dubey.

Puisque de l'avis même de son auteur cette pétition a un caractère purement administratif et que les membres du Bureau, consultés par courriel, se rangent à cet avis, je la transmets directement à la Municipalité pour traitement.

* * * * *

Je souhaite encore vous faire part d'une distribution d'un petit fascicule gris qui aura lieu à l'issue de ce Conseil, sur demande de l'un d'entre vous, Monsieur le Conseiller PAULI. Ce fascicule nous annonce la publication du Tome 5 de l'inventaire spéléologique de la Suisse Nord Vaudois. Cet ouvrage contient, entre autres choses fort intéressantes, le fruit du travail des membres de cette association, membres yverdonnois.

* * * * *

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET
- Une motion de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM
- Une intervention de Monsieur Guy ANGELOZ, au nom du Groupe Radical
- Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Nous prenons acte de la Communication C/9.

Monsieur le Syndic, la Municipalité a-t-elle d'autres communications à apporter à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les cordiales salutations de la Municipalité.

Je souhaite vous informer sur la problématique concernant le remplacement d'une conduite d'eau à la Villette.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une importante fuite d'eau a eu lieu le 18 avril dernier à la Villette. Il s'agit d'une conduite qui s'est fendue sur 5 mètres de longueur environ. Un pareil événement s'est déjà déroulé presque au même endroit en 2001. Sur le moment, il apparaissait déjà que les frais de réparation seraient sans doute aussi élevés que lors de la dernière fuite qui avait engendré, elle, Fr. 40'000.- uniquement pour le génie civil, sans compter l'intervention de l'assurance pour les dégâts aux tiers, avec franchise de Fr. 5'000.-, et intervention de STE pour déboucher les canalisations remplies de limon.

La route était éventrée sur 80 m. des places de parcs privées avaient été détruites et des caves avaient été inondées. L'intervention immédiate s'est traduite par une dépense de Fr. 15'000.- pour le génie civil, sans compter l'intervention de l'assurance pour les dégâts aux tiers.

La conduite étant en mauvais état, les spécialistes craignaient une nouvelle fuite et se demandaient donc s'il n'était pas préférable de profiter de l'ouverture de la route pour changer toutes les conduites d'eau et de gaz, éventuellement de mettre des tubes en attente pour l'électricité.

Nantie du problème lors de sa séance du lendemain 19 avril 2007, la Municipalité, compte tenu de fuites antérieures et de l'état de la conduite, envisageait trois scénarios :

1. procédure standard avec réparation de la conduite et reconstitution de la chaussée, laissant un grand risque de fuite à l'avenir ;
2. changement complet des conduites d'eau et de gaz avec financement de cette opération en partie sur le compte budgétaire pour les réparations courantes, notamment le génie civil ;

3. invoquer la clause d'urgence de l'art. 49 du règlement de la Municipalité et faire les travaux en soumettant un préavis au Conseil communal dans les meilleurs délais.

Après s'être assurée que le tronçon touché par les travaux était déjà en séparatif, je parle là des eaux claires et des eaux usées qui en principe sont le plus profondément installées, la Municipalité retenait donc le troisième scénario, soit la clause d'urgence et un préavis.

Le SEY a immédiatement entrepris une remise en état provisoire de la conduite et mis le chantier à l'étude et adressé des soumissions à des entreprises de génie civil conformément à la procédure sur invitation.

Les soumissions sont rentrées et les travaux de génie civil ont pu être adjugés pour un montant global de Fr. 139'065.- TTC. Il sera repris, avec le coût de l'appareillage, dans la demande de crédit d'investissement qui vous sera adressée.

Cette demande sera établie dans quelques mois, la Municipalité souhaitant disposer, avec le Service des énergies, du temps nécessaire pour s'assurer que seul le tronçon visé est bien le seul concerné et à réparer dans la rue de la Villette.

En effet, dans l'intervalle, le 11 mai 2007, une nouvelle fuite s'est produite sur la même conduite d'eau et s'est traduite par une dépense de Fr. 25'000.- pour le génie civil, mais heureusement sans intervention de notre assurance pour des dégâts aux tiers.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de cette communication C/11.

5. PRÉAVIS NO 08/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 225'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX DANS LES PRÉAUX DES ÉCOLES ET DES COLONIES. (MADAME FABIENNE RENAUT-CARRARD, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Fabienne RENAUT-CARRARD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs, Aude BRIAND, Martine FREY TAILLARD, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Anne LEUENBERGER, Fabienne RENAUT-CARRARD, Martin BARAGANO, Samuel GURTNER, Jacques MARTIN, Jérôme WULLIAMOZ remplaçant Maryse SCHNEIDER, excusée.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre-André MICHOU :

En prenant quelques renseignements, j'ai cru comprendre qu'au niveau des places de jeux de la ville d'Yverdon-les-Bains, celles qui se trouvaient dans les écoles étaient sous la responsabilité d'URBAT et celles qui se trouvaient dans les places publiques sous la responsabilité de STE.

En lisant le rapport de la Commission et le préavis, il semblerait qu'au niveau de l'entretien, il s'agit pour ainsi dire toujours des mêmes personnes qui le font ; on a pris des gens du métier pour l'entretien courant de ces places de jeux.

Si c'est véritablement la situation, est-ce que ce ne serait pas plus simple de décider une fois pour toutes qui s'occupe ou qui supervise cette notion des places de jeux, de manière à ce qu'il n'y ait pas des recoupements dans les dicastères, entre URBAT et STE, mais que l'on sache vraiment quel dicastère s'occupe de l'entretien de ces places de jeux. On se rend compte que c'est quand même quelque chose de très important, puisqu'on vient de voter Fr. 225'000.-.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Tout d'abord j'aimerais vous rassurer, les membres de la Municipalité se parlent !

Ensuite de cela, je crois qu'on a affaire là à une organisation administrative avec des cahiers de charge et des missions précises et je pense, concrètement, que le risque de recoupement que vous craignez, n'existe pas. En ce sens que, je le répète, les Municipaux se parlent et que lorsqu'il s'agit d'éviter de la redondance, c'est en dernier lieu, au niveau de la Municipalité, que ce risque est évincé, si vous me permettez l'expression.

La parole n'est plus demandée et ce **préavis no 08/07 est accepté à une très évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en conformité des places de jeux dans les préaux des écoles et des colonies ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 225'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3534 « Places de jeux des écoles et colonies », et amortie en 10 ans au plus.

<p>6. PRÉAVIS NO 11/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 261'000.- POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ ET DE DIVERS COMPOSANTS ÉLECTROMÉCANIQUES À LA STEP (MONSIEUR JACQUES FIVAZ, RAPPORTEUR)</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Joseph RACHEL, Martin BARAGANO, Quentin COCHAND, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Thierry VUAGNIAUX, Jérôme WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 11/07 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au remplacement d'une conduite de gaz et de divers composants électromécaniques à la STEP ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 261'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n 1447 « STEP-gaz » et amortie par prélèvement au fonds d'épuration n° 928.1405.

7. PRÉAVIS NO 12/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 1'500'000.- EN VUE DE LA RÉALISATION DU CENTRE SPORTIF DES ÎLES (SALLE DE SPORTS TRIPLE AVEC GRADINS, CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE) (MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Magrieta DONKER, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Carmen TANNER, Bexhet HALIMI, Eric GENTIZON remplaçant Yves RICHARD, Jean-Louis VIAL, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE, Jérôme WULLIAMOZ.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Le groupe Libéral demande la non entrée en matière pour ce préavis et nous apportons les explications suivantes justifiant notre position :

Le groupe Libéral est attaché à la réalisation de ce projet en discussion depuis de longues années. Mais au vu des positions décrites dans le rapport de la commission d'une part et le fait que ce projet ne nous semble pas abouti ni complet d'autre part, nous préférons demander qu'une nouvelle étude approfondie et tenant compte des éléments nouveaux soit entreprise.

Nous voulons plus et surtout nous voulons mieux !

Le projet présenté n'est plus du tout adapté à la réalité ; il est bon de rappeler qu'il date de 1991, soit il y a 16 ans et que beaucoup d'événements se sont passés durant ces 16 dernières années :

- Retrait total de l'Etat de Vaud
- Construction de la piscine couverte sur un autre site
- Depuis cette date nous avons également vécu une Exposition nationale amenant une réaffectation partielle des Rives du lac et une modification profonde de la perception des activités sportives au bord du lac.

De plus, depuis 16 ans, il y a eu également beaucoup d'évolution dans la construction. Actuellement, nous prenons plus en considération les notions d'énergies renouvelables et de développement durable dans des projets de telle envergure. L'approche architecturale est différente, nous ne désirons pas construire une cathédrale, mais une salle multi sport avec des infrastructures complètes et efficaces ; profitons de voir ce qui s'est fait depuis, profitons de voir les progrès réalisés. Ceci justifie pleinement à nos yeux qu'un nouveau cahier des charges soit élaboré et qu'un nouveau concours soit mis sur pieds et ceci sans délai !

Nous ne voudrions pas qu'il arrive la même chose à cet important projet pour notre population que ce qui est arrivé au projet d'extension de la HEIG-VD. Au début du mandat d'étude le projet était chiffré à environ 30 millions et à la conclusion de celui-ci, nous sommes allégrement arrivés à 75 millions ! Résultat : l'Etat de Vaud a renoncé purement et simplement à sa réalisation ; pour mémoire, le gagnant du concours était le même bureau d'architecte que celui sur lequel on nous demande de nous prononcer ce soir !

Les élus libéraux veulent soutenir un projet moderne qui répond au besoin manifeste de la population yverdonnoise et des sociétés sportives.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Nous avons une demande de non entrée en matière et à statuer sur celle-ci. J'ouvre la discussion en passant la parole à Monsieur le Municipal TREYVAUD.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Yverdon-les-Bains a de la peine avec son Centre sportif. En 1991 - certains dans cette salle doivent s'en souvenir - le projet de Centre sportif avait été refusé. Nous avons pris une décision qui était certes tout à fait légitime, mais qui a eu des conséquences importantes parce que l'Etat de Vaud, qui avait déjà préparé son exposé des motifs pour financer une partie de ce Centre, a bloqué les démarches. Le Grand Conseil n'allait en effet pas statuer sur cet objet aussi longtemps que les Yverdonnois n'avaient pas eux-mêmes décidé s'ils voulaient ce Centre ou non. Depuis lors, les finances de l'Etat de Vaud ont connu des situations difficiles - personne dans cette salle n'en est responsable bien sûr - et les subventions pour de telles opérations et par conséquent pour le Centre sportif ont été supprimées.

C'est quand même de l'argent qu'on aurait pu obtenir à l'époque et quinze ans plus tard, on n'a toujours pas de Centre sportif ; si je dis cela, ce n'est pas animé par une certaine « Schadenfreude » mais parce qu'il s'agit de bien peser les décisions qui correspondent à une non entrée en matière.

Quelques années après 1991, Urbanisme et Bâtiment a obtenu de la Municipalité qu'elle réalise quelques vestiaires et quelques terrains de jeux à l'emplacement où ce Centre doit naître ; c'était pour que l'on conserve en mémoire l'idée même de la réalisation de ce Centre, étant donné que plus personne n'en parlait. Je pense que nous avons eu raison de réaliser ces vestiaires, même s'ils sont de temps à autre vandalisés.

Quelques années plus tard, la Municipalité présente un rapport devant votre Conseil pour faire en sorte que ce projet renaisse. Tout d'abord la question s'est posée de savoir si nous allions conserver le projet réalisé par les architectes Brauen et Wälchli. Ce n'est pas la Ville qui les avait choisis ; ce sont eux qui, à l'époque, avaient gagné le concours d'architecture. S'il l'avaient gagné, c'est parce que leur projet était apparu comme étant le meilleur parmi tous ceux présentés à l'époque ; à ce moment-là, il n'y avait pas l'exigence des marchés publics.

Au niveau de la Municipalité, on s'est demandé si l'on gardait le même bureau d'architecture ; on n'y était peut-être légalement pas absolument obligé, encore que moralement, on aurait eu de la peine à leur expliquer que l'on souhaitait relancer un nouveau concours. Si l'on avait remis un concours sur pied, il aurait fallu procéder selon les règles des marchés publics au demeurant extrêmement large car ouvert aussi aux entreprises de l'étranger.

Cela aurait impliqué des pertes de temps très considérables et également une dépense importante, sans compter celle qui avait été réalisée lorsque l'on avait mis sur pied le premier concours ; sans compter également d'éventuels dommages et intérêts qui auraient pu être réclamés par le bureau Brauen et Wälchli.

C'est donc parce qu'on avait un bon projet, qui avait gagné un concours d'architecture (pas au Moyen Age, mais il y a quelques années seulement), aussi parce que ce bureau d'architecture est réputé et parce que en outre on gagnait du temps et de l'argent qu'on a conservé le même bureau.

On nous dit maintenant qu'il ne faut pas entrer en matière, parce que depuis lors, la situation a changé et notamment qu'il n'y a plus la piscine. On nous dit qu'il y a eu depuis lors EXPO.02 et qu'il faut porter une nouvelle appréciation sur ce que l'on doit faire sur les terrains qui sont au bord du lac.

On serait tenté de vous répondre qu'on le sait puisqu'on va les inaugurer le 4 juillet.

Ces quelques remarques qui viennent d'être faites par Monsieur le Conseiller MICHOUUD n'apportent aucun élément qui porte atteinte à la qualité du projet de Centre sportif qui vous est soumis aujourd'hui.

Et puis, on ne doit pas oublier qu'il s'agit d'un crédit d'étude. Monsieur le rapporteur de la Commission a énuméré tous les éléments qui doivent être pris en considération : l'énergie, le développement durable, l'état des sols etc.... je ne veux pas répéter ce qu'il vient de vous dire. Ce sont précisément ces aspects-là qui feront l'objet du crédit d'étude qui vous est demandé.

Par conséquent, la Municipalité vous demande de bien conserver en mémoire le temps que mettrait la mise sur pied d'un nouveau concours pour réaliser le Centre sportif, qui aujourd'hui est presque à portée de main de votre Conseil.

Monsieur Pierre HUNKELER :

Nous partageons quelques inquiétudes de la Commission qui a étudié le projet, mais en préambule, nous vous informons que notre groupe est favorable au projet ; c'est un équipement qui est nécessaire et urgent et dans ce cas-là, un nouveau concours demande effectivement du temps et des investissements considérables.

Cela dit, ce projet n'a que trop tardé et il semble que pendant cette longue attente, il n'a pas été en gestation, mais en congélation totale. On redémarre avec quelque chose de presque nouveau et c'est heureux qu'on redémarre. Toutefois, nous avons les mêmes soucis sur la prise en compte des différents éléments qui ont été mentionnés par la Commission et il nous faut, dans ce cadre-là, des engagements clairs du côté de la Municipalité, pour que l'on aboutisse dans des temps raisonnables à un projet qui soit non seulement bon, mais excellent.

Comme exemple de ces soucis, je mentionnerai la question de l'énergie ; on a dans le budget, une somme de Fr. 20'000.- pour un ingénieur CVSE, c'est celui qui devra s'occuper d'avoir une ventilation et un chauffage aux normes pratiquement Minergie, tenant compte également des calories dégagées par les sportifs, mais qu'on ne peut pas utiliser nécessairement directement. Avec Fr. 20'000.- sur Fr. 1'200'000.- de frais d'architecte, vous n'allez pas très loin ; ou bien le bureau gère correctement ces aspects - je n'ai rien trouvé sur leur site à ce sujet-là - ou ils doivent avoir des conseils beaucoup plus développés et un appui technique plus important.

En conclusion, je suggérerai qu'on aille de l'avant avec ce projet, mais que nous ayons, du côté de la Municipalité, des engagements clairs sur les vœux nombreux et précis émis par la Commission. La deuxième suggestion que je me permets de faire, vu la difficulté de la chose et les doutes du Conseil, c'est qu'on reçoive une information sur l'avancement du projet en cours de route, en temps utile, information qui nous permettra d'être avisé suffisamment tôt si des problèmes particulièrement importants se posent, ou de nous réjouir de voir que le projet avance exactement selon les engagements et les promesses faites.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

J'ai bien entendu les deux dernières interventions que j'approuve totalement. Il est vrai que c'est un projet qui est depuis trop longtemps au congélateur. Par contre, j'ai juste des doutes concernant des dommages et intérêts parce qu'au bout de 16 ans, il doit y avoir prescription sur un projet. Il s'agit d'un concours, ces gens ont été payés pour cela et c'est un petit problème de règlement.

Par contre, Monsieur HUNKELER vient de le dire d'une manière très claire : il y a beaucoup de choses nouvelles dont il faudra tenir compte et je trouve dommage qu'on se limite à un seul bureau pour élucider tous les problèmes. Certes, ils peuvent donner des mandats à d'autres, mais on est déjà en train de donner Fr. 1'500'000.- sans voir, comme l'a dit Monsieur HUNKELER tout à l'heure, tous ces mandats donnés.

C'est vrai qu'on peut peut-être perdre plus de temps en demandant une nouvelle étude, mais il y a des évolutions qui se sont faites et je pense que tout le monde veut ce Centre, moi le premier ; je n'ai pas du tout mis aux oubliettes ce projet des Îles, mais on est en train de se mettre un boulet avant de partir, parce qu'on se sent obligé de travailler avec un Bureau. Je trouve cela navrant et c'est pour ça qu'on demande la non entrée en matière ; ce n'est pas pour geler encore une fois le projet et le remettre au congélateur - du reste, on ne peut pas mettre deux fois quelque chose au congélateur, ça s'abîme - mais c'est surtout pour mieux travailler avec une époque dans laquelle on vit. Peut-être que depuis 1991, il y a d'autres bureaux d'architectes, d'autres sociétés qui se sont spécialisées dans des constructions comme ceci et on pourrait faire mieux.

Moi, je n'ai pas envie de commencer avec un boulet.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Le groupe Radical appuie les informations apportées par Monsieur le Municipal TREYVAUD, ainsi que par notre collègue du Conseil Monsieur HUNKELER.

Je vous invite tous à ne pas entrer en matière sur la proposition de Monsieur le Conseiller MICHOU.

Monsieur Yvan GINDROZ :

Lorsque j'ai reçu le préavis, je me suis déjà posé une question lorsque j'ai regardé les chiffres. Quand je vois que pour le pavillon parascolaire, pour un volume de 6'290 m³, on arrive à un total de six millions, cela nous donne quand même une somme de Fr. 953.- le m³. Qui aujourd'hui peut se permettre dans le privé de s'offrir un luxe pareil ? Je ne sais pas si vous êtes au courant des prix de la construction ; on est quand même dans un cube qui est censé être pas mal vide, même si quelquefois il y aura des installations, des tableaux noirs ou autre chose, une cafétéria, mais je crois qu'on est à un prix superlatif. Est-ce que les gens ici, sont au courant des prix ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais tout d'abord répondre à l'observation de Monsieur le Conseiller HUNKELER. La question qui a trait à l'énergie et au coût qui est mentionné dans le préavis qui vous est soumis nous a interpellés et j'ai posé la question tout récemment à Monsieur BAERTSCHI et à Monsieur JOBIN du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, qui m'ont mis par écrit les quelques notes que je vais vous lire ; c'est très bref, mais en vous les lisant, j'assure une certaine précision.

Ingénieur civil, ingénieur conseil : ces mandataires sont mentionnés comme consultants du bureau d'architecte. Les montants mentionnés dans le préavis ne représentent donc qu'une partie du travail à effectuer, l'autre partie sera directement traitée par le bureau d'architecte qui a des compétences dans différents domaines à ce stade du projet.

Les nouvelles lois sur l'énergie seront prises en compte pour ce projet dans le cadre de notre budget. Quant au concept énergétique, comme énoncé précédemment, les ingénieurs feront une partie du travail, en collaboration avec le bureau d'architecte. Il est prévu de chiffrer la plus-value Minergie pour le pavillon réfectoire garderie d'enfants, etc. La situation est un peu différente pour les salles de gymnastique qui sont généralement moins chauffées que les autres pavillons.

Cela signifie que lorsqu'on note un montant de l'ordre de Fr. 20'000.- pour les études énergétiques, cela n'est que la partie visible de l'iceberg, les ingénieurs seront pour le surplus rétribués par le bureau d'architecte.

J'aimerais maintenant répondre à Monsieur le Conseiller MICHOU. On aurait pu lancer un nouveau concours, c'est un « concours marchés publics » et pour des montants de cette importance-là, c'est un concours qui nous aurait pris en tout cas une année, si ce n'est pas deux ans et cela, avant même que les travaux de réalisation ne commencent. C'est probablement la raison principale qui nous a fait admettre l'idée de continuer à travailler avec le bureau Brauen et Wälchli, dont on peut penser, puisque c'est un bureau qui est important et qui continue à présenter des projets dans le monde entier, qu'il a évolué en même temps que nous, pour prendre en considération les différents aspects qui s'imposent actuellement.

Pour répondre à Monsieur le Conseiller GINDROZ, le pavillon où il y a la garderie peut vous paraître, à première vue, d'un montant relativement élevé, mais il faut savoir – c'est écrit dans le préavis – que l'on a prévu de mettre dans ce pavillon une cuisine professionnelle qui renchérit considérablement les coûts, cuisine professionnelle puisqu'elle est appelée à servir 600 repas à midi pour les enfants.

Puisqu'on critique les coûts d'une manière générale, on a procédé à des études comparatives. Je vous lis les chiffres, vous les aurez ainsi dans l'ordre et d'une façon précise. Les Fr. 11'600'000.- devisés pour le projet actuel (salles de gym) correspondent à un projet de trois millions meilleur marché que la dernière salle triple réalisée dans le canton de Vaud selon les normes de l'Etat de Vaud. Fr. 14'700'000.- pour le Vieux-Moulin à Lausanne. Le prix au m³ est de Fr. 398.- pour notre projet ; il est de Fr. 496.- pour le Vieux-Moulin. L'estimation globale des coûts, salle de gym triple plus pavillon, c'est-à-dire réfectoire avec garderie, est à la hauteur de 20 millions ; le crédit d'étude représente donc 7,4% du montant total de l'opération.

Nous avons également pris en considération un complexe sportif qui a été réalisé à St.-Gall. On a essayé de retrouver les mêmes éléments, de telle façon que nous puissions faire des comparaisons. On est arrivé à la conclusion qu'au prix du m³, on était meilleur marché que la construction de St.-Gall. Il faut savoir qu'à St.-Gall, c'était une salle d'importance nationale, ce qui a permis d'obtenir quatre millions de la Confédération, 2,3 millions de l'Office des Métiers et de la Technologie, trois millions du Sport Toto et 12 millions du canton de St.-Gall... c'est vous dire que lorsqu'on essaie de faire des comparaisons, elles sont difficiles.

Il y a une bonne nouvelle au niveau des subventions ; il s'agit de la lettre de Monsieur Jean-Pierre ROCHAT, de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire, en réponse à une lettre que nous avons envoyée le 23 mai à Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine LYON. On peut y lire : « Ainsi que vous nous le demandez, nous vous confirmons que le DFJ souhaite pouvoir disposer d'une salle à l'usage du CPNV dans le futur Centre sportif aux Îles. Nous avons noté que la part cantonale avoisinerait quatre millions ».

Quatre millions, c'est le tiers de la salle triple et ce n'est pas négligeable.

Sur la base de ces éléments, la Municipalité se conforte et se confirme dans l'idée que vous devez entrer en matière.

Monsieur Olivier KERNEN :

Nous en sommes au crédit d'étude aujourd'hui ; la demande, c'est celle que nous devons ce soir accepter ou refuser et nous sommes en train de faire un avant projet nouveau sur des bases qui n'ont pas été identifiées d'une manière claire par les opposants à ce projet.

J'estime qu'aujourd'hui, la Commission a fait un bon travail, elle a identifié de nombreux sujets qui sont apportés à ces études qui doivent être faites dans les plus brefs délais. C'est un objet qui aurait peut-être dû apparaître encore plus vite au niveau de ce Conseil communal. On espère récupérer quatre millions du Canton, c'est bien, mais on aurait pu en récupérer environ 60% à l'époque, c'eût été mieux.

Je crois qu'il est bon aujourd'hui de dire que ce projet est toujours d'actualité, parce qu'une salle de gym triple avec des gradins, ça n'est pas une révolution, en 16 ans ; c'est toujours resté dans les mêmes proportions. Il n'y a donc aucun élément véritablement nouveau qui pourrait mettre en évidence le changement de vision de la Municipalité et de dire qu'il faut refaire un concours qui prendra encore deux ans. Qu'en restera-t-il dans deux ou trois ans des quatre millions promis par le Canton ? Moi, je ne mets pas ma main au feu pour dire qu'ils seront toujours là.

Dès lors, s'il y a un problème avec un bureau d'architecte qui a été mentionné tout de même à un moment donné, je crois qu'ils ont donné la preuve qu'ils pouvaient aussi faire de belles choses, notamment à Yverdon et je crois que de ce côté-là, on peut encore suivre ces dispositions.

Je vous demande donc instamment de voter cette entrée en matière et le crédit y afférent.

La parole n'est plus demandée **et l'entrée en matière est acceptée à une très large majorité.**

Monsieur le Président :

L'article 1 a une proposition d'amendement, la Commission proposant en effet d'ajouter « ... **et aménagements extérieurs** ». J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

C'est tout simplement pour vous dire que la Municipalité se rallie à cet amendement.

Plus personne ne demande la parole et **cet amendement est accepté à une très large majorité.**

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur l'article 1 amendé.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Entrons dans le vif du sujet... honoraires d'architecte et honoraires en général, crédit d'étude, on le voit : Fr. 1'500'000.-. C'est vrai, il faut dépenser de l'argent pour faire des études.

Je me permets quand même de faire une remarque ; tout à l'heure, on disait qu'il n'y a pas assez pour l'énergie. Il y a quelque chose qui m'interpelle terriblement, dans un domaine que je crois maîtriser assez bien, c'est qu'on va donner Fr. 25'000.- à un spécialiste de cuisines industrielles. Je suis désolé, quand on doit faire des études de géologie ou autre, on doit en effet prendre des spécialistes qui doivent être payés pour le travail qu'ils font ; c'est par rapport au résultat. Par contre, pour une cuisine, vous faites un plan, que vous distribuez à trois, quatre ou cinq cuisinistes industriels et ils vous font des projets. Il n'y a vraiment pas besoin de leur donner Fr. 25'000.- pour faire ça, étant donné que leur étude et tout ce qu'ils ont fait comme travail pour présenter ce projet, seront compris dans le prix. Je trouve complètement aberrant qu'on demande Fr. 25'000.- pour faire une étude pour une cuisine ; ce n'est même pas pour un restaurant, c'est pour une cuisine. Une fois de plus, si on est prêt à mettre Fr. 25'000.- pour ça, eh bien tant pis, on aura gaspillé Fr. 25'000.- ! On va me dire que la dépense n'est pas obligatoire ; ce n'est pas parce qu'elle est marquée là-dessus qu'on va le faire.

Je ne sais pas si ces Fr. 1'500'000.- sont complètement donnés au bureau d'architecte qui lui, après, les splitte comme il veut ou pas, mais je trouve dommage qu'on gaspille ce montant-là alors qu'on peut très bien avoir un projet d'une cuisine de 180 m², sans que cela coûte ce prix-là.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller MICHOU, on n'est pas obligé de dépenser l'argent qu'on a inscrit au budget. Dans la mesure du possible et si cela n'est pas absolument indispensable, on ne le dépensera pas, bien évidemment.

J'aimerais juste préciser qu'il s'agit d'un montant prévu pour l'étude de la cuisine, comme vous l'avez évoqué, mais également l'étude globale du réfectoire, puisqu'il s'agit d'un réfectoire, comme l'a rappelé mon collègue TREYVAUD, qui devra servir un nombre conséquent de repas en très peu de temps. Il y a donc des questions d'ergonomie et de circulation pour accéder aux plats et faire en sorte que des enfants - c'est aussi un peu particulier dans ce cas-là - puissent être servis ou se servir de manière rapide et si possible en bon ordre.

On a donc réservé cette somme pour faire cette étude, si tant est qu'un bureau nous ne la fait pas gratuitement, comme vous le suggérez.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je prends note de la remarque de Monsieur le Municipal. Je crois bien volontiers que ce montant n'est pas donné au bureau d'architecte, mais je vous jure que c'est possible, même pour des réfectoires, même pour des jeunes, pour toute l'ergonomie, de demander à des entreprises qui compteront leur travail dans le prix final et ce sont vraiment Fr. 25'000.- qui peuvent être économisés.

Monsieur Pascal BLUM :

Je voudrais revenir aussi sur le point de la répartition des honoraires. Elle a aussi été discutée au sein de la Commission des finances, avec certains doutes. Je vois que la Commission ad hoc y a aussi réfléchi, en rajoutant un certain nombre de vœux. Je vous rappelle à tous que nous sommes en train de voter sur l'article 1, c'est-à-dire un crédit d'étude de Fr. 1'500'000.- et pas sur la répartition.

J'ose espérer que la Municipalité a compris qu'on n'était pas forcément tout à fait d'accord avec la première répartition qui figure dans le préavis. Si on lui accorde ce crédit de Fr. 1'500'000.-, à elle de le répartir en conséquence. On a vu que par exemple pour l'énergie, c'est absolument évident que le montant qui est mentionné n'est pas suffisant.

Monsieur David WULLIAMOZ :

J'ai une petite question à propos du pavillon d'accueil et de l'affectation des locaux. Est-ce qu'il serait possible de mettre la garderie au rez et la cantine scolaire à l'étage. Je m'explique : il y a trois raisons pour lesquelles je pense que ce serait peut-être une bonne idée.

- L'utilisation des locaux : une garderie, c'est environ douze heures par jour. La cantine scolaire, ce sera trois à quatre heures par jour, j'imagine.
- L'accessibilité : pour des enfants en âge scolaire, ce n'est pas un problème de monter les escaliers ; pour des enfants entre un et quatre ans, c'est un peu plus compliqué. Ils seront obligés de prendre l'ascenseur avec leurs parents. Sachant qu'ils arrivent le matin, en général tous en même temps, il y aura peut-être des problèmes liés à l'utilisation de l'ascenseur.
- La dernière raison est que les enfants vont se déplacer principalement au jardin. Si l'on veut profiter pleinement du jardin et avoir des accès directs au jardin, je pense que c'est bien que la garderie soit au rez.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Nous prenons note de votre remarque et cela fera partie de l'étude générale.

A ce stade, il nous semble pertinent de mettre le réfectoire au rez et la garderie au premier étage, même si le jardin de la garderie est effectivement au rez, pour la simple raison que la garderie accueillera 50 enfants, alors que le réfectoire verra circuler deux fois 300 enfants en très peu de temps. Il s'agit d'éviter si possible les désagréments que pourraient constituer les élèves qui doivent monter au premier étage pour y prendre leur repas, redescendre ensuite, croiser leurs camarades qui sortent des cours et de ce fait-là aussi, créer un moment de divertissement certain pour les enfants de la garderie ; c'est donc pour éviter ces conflits.

On prend toutefois note de votre remarque.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je ferai peut-être déjà économiser Fr. 5'000.- dans la planification de la cuisine. La remarque de Monsieur WULLIAMOZ est tout à fait correcte par rapport aux enfants. Par contre, si vous mettez un réfectoire au premier, vous êtes presque obligés de mettre la cuisine aussi au premier étage, donc un monte-charge et des complications après pour la livraison de la marchandise.

C'est vrai que c'est pertinent, mais je crois que Monsieur von SIEBENTHAL a bien répondu par rapport au flux des personnes et je répondrai pour la praticabilité de la cuisine.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 amendé est accepté à une très large majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Gil MEYLAND :

Comme à chaque projet d'étude de construction, je souhaite émettre le vœu que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite soit un point important du cahier des charges qui sera soumis au bureau qui réalisera l'étude.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je risque d'être bref, la réponse est oui, vous avez raison, Monsieur le Conseiller !

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

La construction envisagée du centre sportif des Îles répond à une réelle demande. Parmi plusieurs avantages, je relève que sa situation renforce la centralisation du site Léon-Michaud et Centre Professionnel et permet aussi de palier le manque de salle de gymnastique pour la ville d'Yverdon-les-Bains.

Pourtant, à moyen, voire à court terme, la salle de gymnastique de Pestalozzi et celle de la place d'Armes vont être détruites ; en ce qui concerne Pestalozzi pour vétusté, et pour la place d'Armes une verrue ne peut pas cacher un bâtiment historique refait à neuf par les artisans de la pierre et qui a coûté des millions. Donc, d'ici peu de temps, nous serons à nouveau en manque de locaux pour l'enseignement de l'éducation physique et pour les sociétés locales.

Pour répondre aux besoins évoqués, qu'en est-il alors des futures constructions scolaires pour les quatre établissements yverdonnois, en tenant compte de la nouvelle organisation de l'école vaudoise prévue d'ici 2011 ? Quels projets la Municipalité a-t-elle envisagés ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX, vous avez évoqué la complexité de la question, puisqu'il faut tenir compte à la fois du développement de la ville et de ses quartiers, de l'évolution démographique de la ville, de l'évolution de l'école. Tout récemment, on a appris que le projet HarmoS (Harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse) avait été accepté par la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique et par le Conseil d'Etat pour l'ensemble de la Suisse, ce qui va avoir un impact très important sur l'école et son organisation et aussi sur ses bâtiments. Il y a la question de la démographie scolaire et il y a le rattrapage nécessaire, l'entretien, le suivi des équipements, notamment des équipements sportifs.

Pour tenir compte de l'ensemble de ces paramètres, nous avons, depuis plusieurs années, constitué un groupe de travail, relativement informel, mais qui est à la base du préavis que vous recevez, qui est formé de représentants des écoles et d'URBAT, notamment. Ils s'adjoignent les compétences de spécialistes, cas échéant, pour planifier à moyen et long termes les futures constructions scolaires et nous avons d'ailleurs repris tout récemment le travail, après l'avoir suspendu quelque temps au profit de ce projet.

Ce que l'on constate, comme vous, Monsieur le Conseiller, c'est qu'il y a un certain nombre de salles de gymnastiques qui vont devoir disparaître, à plus ou moins brèves échéances, on va les tirer aussi longtemps que possible, sans faire d'entretien lourd dessus et il faudra les remplacer. Ces salles pourront être remplacées probablement pas sur le site, en tout cas pour celui de la place d'Armes, là nous sommes à la recherche de solutions. Ici à Pestalozzi, il est probable qu'une nouvelle construction pourrait être érigée.

Par contre, une nouvelle construction pourrait voir le jour notamment à la Passerelle, puisque ce Conseil a accepté il y a quelques années l'acquisition du terrain adjacent à ce collège, qui est suffisamment grand pour accueillir un certain nombre de salles de classe et notamment d'une nouvelle salle de gymnastique. Nous sommes en train de faire l'inventaire des projets d'extension de la ville et dans chacun de ces secteurs, d'identifier les terrains, des zones dans lesquelles des écoles pourraient trouver une place, écoles primaires, écoles secondaires et équipements annexes tels que salles de gymnastique.

La réflexion se poursuit, nous essayons d'anticiper au maximum, avec toutes les inconnues, les difficultés que nous rencontrons, mais toujours est-il que nous espérons être prêts à temps pour répondre aux besoins qui se présenteront.

Monsieur Patrik DURUZ :

C'est simplement pour émettre un vœu. Nous venons de donner un petit coup d'envoi à un projet qui devrait aboutir je l'espère, au plus vite. J'espère également que les nombreux spectateurs qui se rendront dans les manifestations sportives organisées là-bas pourront y accéder directement depuis la sortie Yverdon Sud !

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 12 est accepté à une très évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé : Un crédit d'étude de Fr. 1'500'000.- est accordé à la Municipalité en vue de la réalisation du Centre sportif des Îles (salle de sports triple avec gradins, cantine scolaire, garderie **et aménagements extérieurs**).

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9300 « Etude CS Îles ».

Article 3 : La dépense sera reprise dans le crédit d'ouvrage s'il y a lieu ; dans le cas contraire, elle sera amortie sur une période de 5 ans au plus

8. PRÉAVIS NO 13/07 CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2006. (MONSIEUR THIERRY GABERELL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Thierry GABERELL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous invite à prendre votre préavis à la page une ; nous allons parcourir les diverses observations de la Commission, ainsi que les réponses de la Municipalité. Par commodité, je vais donner le chiffre de l'observation ; je mentionnerai ensuite le même chiffre avec la réponse de la Municipalité, sans la lire. Ensuite je demanderai au Président de nous donner la position de sa commission.

Nous ne voterons, si vous ne le réclamez pas avant, que sur les réponses municipales contestées ou amendées. Nous voterons à la fin sur les trois articles et, pour ne pas faillir à la tradition, sur l'ensemble du préavis. Y a-t-il une remarque sur cette manière de faire ? N'hésitez pas à intervenir, si vous le souhaitez.

Observation 1.1

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Tout en prenant acte des arguments avancés par la Commission, quant au refus de la réponse municipale, l'Autorité estime toutefois que les raisons évoquées ne sont pas suffisantes pour refuser celle-ci. J'en ai pour preuve tout d'abord sur la problématique relative à la question du renouvellement et surtout à la quantification de celui-ci. Nous avons parlé, dans l'observation, d'un pourcentage. Il est dit qu'en 2003, la Commission de gestion, dans ses observations, demandait que le réseau soit renouvelé à raison de 2% l'an ; en clair, cela voudrait dire que nous devrions remplacer un ouvrage tous les 50 ans. Il est dit ensuite que réponse lui avait été donnée que 1% suffirait, donc une fois tous les 100 ans. Finalement, on nous dit que « seuls 0,49% ont été réalisés et nous sommes donc très loin des chiffres qui avaient été annoncés. »

J'aimerais juste développer quelque peu cette notion du taux de renouvellement. Comment calcule-t-on ce fameux pourcentage ? Il y a plusieurs manières de le faire la plus simple est de se baser sur la taille, en mètres linéaires, des réseaux yverdonnois. Renouveler 1% revient à respecter cette proportion en mètres linéaires.

Vous conviendrez que dans une fouille, le sandwich des différents services qu'on y pose varie d'une rue à l'autre, en fonction desdits services. D'autre part, il y a aussi la question du coût de réalisation de ces fouilles. C'est quand même une méthode qui est très aléatoire. Une méthode plus précise consiste à calculer la valeur financière des réseaux lors de leur construction ; ce sont des chiffres que l'on observe, au travers de la comptabilité, des préavis. Ensuite, comme on parle d'un taux de renouvellement, on sait qu'il faudrait investir chaque année tel montant pour respecter ces clauses. Or, pour pouvoir appliquer cette deuxième méthode, qui semble être la plus sérieuse et la plus précise, il faut connaître la valeur des réseaux existants. Eh bien précisément, vous avez voté dernièrement un crédit pour calculer la taxe d'acheminement des trois réseaux : électricité, eau et gaz. Nous disposerons, à l'issue de cette étude, de ces chiffres précis.

Je crois donc qu'il faut être prudent, sachant que par exemple en 2005, nous avons investi plus de deux millions de francs et que pour les années à venir, si vous vous référez au plan des investissements, nous annonçons, au total, pour le Service des Energies, mais également pour le Service des Travaux et de l'Environnement, Fr. 5'670'000.- ; pour 2008 : Fr. 5'065'000.- ; pour 2009 : Fr. 4'066'000.-. Ce sont quand même des chiffres importants, qui s'inscrivent dans le plan des investissements de la Ville et qui portent bien sûr sur d'autres objets.

On a parlé également du problème des ressources humaines. C'est vrai que de nos jours et tant mieux pour l'économie, les affaires vont bien, la construction marche bien et les ressources humaines se font rares. Il est vrai aussi que notre Service des Energies a enregistré quelques départs, mais ces équipes sont en cours de reconstitution et à ce niveau-là, nous pouvons être rassurés quant aux dispositions de ressources à l'avenir. Je rappelle aussi que la Commune a investi dans les nouveaux quartiers et que ces équipements nécessitent des ressources.

D'autre part, je voulais vous parler également de la question de la coordination de ces travaux. Je crois que tout le monde est conscient de l'importance des travaux que nous conduisons actuellement à la rue des Philosophes et vous conviendrez avec la Municipalité qu'il n'est pas possible de conduire à la fois des travaux à la rue des Philosophes et à la rue du Midi, par exemple. Il faut donc coordonner ces travaux, assurer la fluidité du trafic et, je l'ai dit à plusieurs reprises, il arrive quelquefois que nous ayons des retards, pour des raisons indépendantes de notre volonté, à savoir des recours, des oppositions, voire des découvertes archéologiques liées au riche patrimoine yverdonnois, qui font qu'il faut retarder quelque peu ces travaux.

En clair, la Municipalité prend très au sérieux cette problématique de renouvellement et elle vous invite néanmoins à accepter sa réponse au point 1.1.

Monsieur Pascal BLUM :

Si j'ai bien compris Monsieur le Syndic, il nous propose deux méthodes pour calculer ces fameux taux ; une n'est visiblement pas sensée, c'est celle de la longueur et une qui est difficilement applicable, c'est la question de la valeur financière.

Je reste donc toujours sur ma faim et je pense qu'il serait bien qu'on réfléchisse pour trouver une méthode qui soit applicable et qui ait un sens par rapport à ce qu'on veut faire. Je pense que le refus de cette réponse de la Municipalité de la part de la Commission de gestion est tout à fait pertinent.

La parole n'est plus demandée et il est passé au vote.

Résultat du vote : la proposition de la Commission, à savoir de **refuser la réponse municipale, est acceptée à une très large majorité.**

Monsieur le Président :

Nous poursuivons.

Observation 1.2

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 2.1

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 2.2

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 2.3

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 3.1

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 5.1

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Observation 5.2

Monsieur Thierry GABERELL :

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Président :

Nous allons traiter de l'amendement proposé par la Commission, à l'article 1, à savoir :

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.1**

La parole n'est pas demandée et **cet amendement est accepté à une très large majorité.**

Monsieur le Président :

Nous allons voter l'article 1 amendé.

Résultat du vote : **l'article 1 amendé est accepté à une très évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une quasi unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur Pierre-André MICHOUUD :

J'aimerais revenir sur un point, relatif à l'observation 5.1, à voir surtout sur le futur. Nous allons vivre, j'en suis sûr, dans quelques jours, une magnifique inauguration des Rives du lac et nous avons pris connaissance des remarques de la Municipalité concernant la gestion des « éventuelles malheureuses futures incivilités sur ce parc ».

Il est juste d'interdire certaines choses, mais la Commission de gestion en a fait la remarque, je trouve qu'il est important aussi, au lieu de toujours interdire, de sensibiliser et là je me permets de revenir sur ce point. J'espère que la Municipalité a bien saisi la volonté de la Commission de gestion, j'en suis un membre suppléant, mais j'étais présent lors de la discussion, sur cette notion de sensibilisation de la population à la beauté des Rives du lac et au plaisir que tout le monde doit avoir de les garder en bon état et de manière que les jeux fonctionnent bien, que tous soient heureux d'y vivre.

J'aimerais bien que cette sensibilisation soit faite ; il y a le journal *Bonjour*, il y a des flyers, on ne sait pas ce que nous réserve cette journée du 4. J'espère et je suis sûr que ce sera une belle journée et je pense que là, il y a un bon travail à faire dès le début, pour sensibiliser la population à maintenir ce parc dans l'état le plus beau possible et le plus longtemps possible.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

L'intervention de Monsieur MICHOUUD porte sur un objet important :

L'intention de la Municipalité est d'aller dans le même sens que vous, mais cette intention risque de ne pas être concrétisée le 4 juillet, parce que la Municipalité a décidé de réaliser et de mettre toute une série de panneaux qui ne seront peut-être pas encore sur place le 4. Les panneaux, ce n'est pas tout, mais ils rendront attentifs le public, notamment quant à l'obligation de tenir les chiens en laisse, à l'obligation de faire attention aux différentes installations qui ont été mises sur place.

Nous allons aussi insister sur la sensibilisation des gens au niveau de la communication et nous sommes conscients du fait que cet aspect-là de ce travail doit être fait rapidement, de telle façon que les gens qui vont se rendre sur place ne prennent pas de mauvaises habitudes.

Il faut que dès le départ, dès que les Rives du lac sont ouvertes, le public soit rendu attentif aux différents éléments que vous avez mis en évidence.

Monsieur Pierre-André MICHOUUD :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

La parole n'est plus demandée **et cet article 3 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis amendé : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 13 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.1**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2006;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2007.

9. COMPTES COMMUNAUX 2006. (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je prie les membres du Conseil de prendre leur volume des comptes à la page 184. Nous allons parcourir les comptes chapitre par chapitre ; je ne lirai que les têtes de chapitre en gras. N'hésitez pas à vous manifester et à indiquer le poste auquel vous faites mention lorsque vous obtiendrez la parole.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et des revenus par dicastère après la lecture du détail des comptes, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons le chapitre en question. Est-ce que cela convient aux Conseillers ? C'est le cas et je vais donc passer ces comptes en revue.

2 Finances

230 Amortissement et subventions diverses

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

En préambule, j'aimerais demander à Monsieur le Syndic de bien vouloir m'excuser, car j'aurais voulu lui remettre ceci en début de séance, mais j'ai oublié. Nous allons donc prendre le temps de réfléchir sur la question.

Mon intervention concerne le compte 230.3809 Attributions autres fonds de réserve, pour un montant de un million, avec l'explication suivante : Alimentation du fonds pour les investissements futurs.

Nous ne le répéterons jamais assez ce soir, la conjoncture, les taux d'intérêts encore favorables, les retombées très positives de la péréquation cantonale et une bonne gestion financière aidant, les comptes 2006 atteignent des excédents que nous n'aurions espéré il y a cinq ans. Notre Municipalité, nous le constatons ici, en profite pour faire des réserves en attribuant notamment un million de francs au fonds de réserve pour constructions futures.

Vous le savez comme moi, l'attribution à un fonds est une opération purement comptable, visant d'une part à diminuer les excédents et d'autre part, à définir des priorités politiques pour nos futurs investissements. Or, je ne vois pas, pour ma part, de direction claire ou de choix de société dans l'attribution à un fonds dit : Fonds pour les investissements futurs, sans but exact ni règlement précis.

Nous nous devons d'être plus sérieux et précis dans l'utilisation du denier public. Lorsque la conjoncture le permet, et personne ne me contredira ce soir en ce qui concerne l'exercice 2006, nous nous devons d'en faire bénéficier le plus possible ceux qui en ont le plus besoin. Je pense notamment aux personnes à petits revenus, aux familles.

Je propose donc, Mesdames et Messieurs, de suivre la sage initiative d'attribution de la Municipalité, mais d'attribuer le montant d'un million de francs à un fonds nommé : « Fonds pour la promotion du logement social » dont le règlement d'utilisation, qui est de compétence municipale, s'inspirerait des demandes concrètes relevées dans la motion de Madame LAYAZ, qui s'intitulait : « Demande d'étude au sujet du logement social à Yverdon-les-Bains », motion dont le renvoi à la Municipalité, je vous le rappelle, a été accepté par ce Conseil lors de notre dernière séance, à une très large majorité.

En bref, je demande donc d'amender le poste 230.3809 « Attribution autres fonds de réserve » pour un montant d'un million de francs, avec pour commentaire : Alimentation du fonds pour la promotion du logement social, dont le numéro, pourrait être, c'est une suggestion et j'ai pris simplement la suite des numéros à la page 269, le 928.2007.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous le savez, vous avez ratifié il y a quelques mois un préavis fixant un plafond d'endettement. Pour déterminer ces investissements pour les cinq prochaines années, la Municipalité a fait un travail important, en collaborant bien sûr avec ses Services, pour essayer de lister, le plus précisément possible, ces investissements.

Or, il y a toujours des impondérables, surtout sur une période de cinq ans. Je pense à un exemple qui a concerné le Conseil communal ; c'était l'achat tout à fait imprévu, du café du Raisin, à la rue de l'Industrie, où l'affaire s'est réglée en un mois, suite à des contacts entre le propriétaire de l'époque et la Municipalité. Cet investissement n'était pas du tout prévu. On a très vite mesuré - et vous aussi d'ailleurs, je vous en remercie - l'importance de cette acquisition pour aménager la rue de l'Industrie au futur et je ne m'étends pas sur cet objet.

Je crois qu'il est important que la Municipalité puisse disposer d'une marge de manœuvre dans laquelle l'investissement lié au problème que vous soulevez, Madame la Conseillère, pourrait être inclus. Parmi ces investissements, on pourrait imaginer, un jour, avoir l'opportunité d'acquérir un bâtiment à Yverdon, qui puisse aller dans le sens et qui puisse poursuivre les objectifs que vous évoquez.

Je vous invite à laisser à la Municipalité une certaine latitude et à ne pas changer la désignation de ce fonds.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Je n'en retirerai pas moins mon amendement.

Je ne vais pas changer le nom du fonds qui est celui que vous aviez décidé pour des investissements futurs, mais je demande simplement qu'on ouvre un autre fonds et que ce million soit affecté à un autre fonds.

Je profite de l'occasion pour dire qu'il serait important que ce Conseil reçoive une fois, avec la liste des fonds qui est présentée dans le rapport annuel de gestion, les règlements des fonds, étant entendu que les fonds ont des objectifs politiques clairs, des objectifs sociaux, des objectifs qu'on leur donne et pour leur utilisation, on ne doit pas faire n'importe quoi, on n'affecte pas l'argent à n'importe quoi.

J'entends bien, Monsieur le Syndic, que vous aimeriez avoir une marge de manœuvre. Lorsque c'est nécessaire, ce Conseil vous la donne ; on l'a vu avec le café du Raisin, même sans le fonds, et je répète que l'attribution aux fonds ne permet pas d'avoir plus de liquidités et d'argent tout de suite, cela permet simplement de se fixer des objectifs clairs sur ce qu'on veut.

Monsieur Pascal BLUM :

Monsieur le Syndic nous dit que ce fonds pour investissements futurs serait en fait une marge de manœuvre pour la Municipalité, ce que je peux d'un certain côté comprendre. Toutefois, cela contredit ses propres propos qu'il m'a tenus l'année passée lorsqu'on a parlé des comptes, puisqu'il me disait, je cite : « Vous nous dites, Monsieur le Conseiller - c'est moi - que nous ne possédons pas de règlement sur les fonds – c'était à ce propos que je l'avais interpellé – mais je vous rappelle que c'est quand même vous, le Conseil, qui avez la possibilité d'utiliser, en dernier lieu, ces fonds ou pas. En terme de gestion, il me semble que là, les garanties sont offertes ».

Je vais dans le même sens que Madame GIORGIATTI en disant qu'effectivement, lorsqu'il y a urgence, je ne crois pas que le Conseil vous ait une fois refusé un crédit pour acheter un objet parce qu'il y avait urgence.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Si vous vous rendez à la page 267, au fonds 928 Financements spéciaux, vous y verrez le fonds pour investissements futurs, et conformément à l'écriture que nous vous proposons, celui-ci comprend déjà un million de francs que vous avez admis l'année passée. Je vous rappelle que ce million avait été proposé par la Municipalité, notamment pour amortir le complexe patinoire-piscine, qui est en voie d'être repris ces temps par la Commune. Constatant que les amortissements de ce complexe n'avaient pas été à la hauteur de ce qu'exigent les normes comptables, on avait donc fixé ce million.

Vous voyez que finalement, la palette d'utilisation de ces montants placés dans les fonds balaye quand même une certaine catégorie d'objets. Je m'empresse de me répéter encore une fois, pourquoi pas prévoir un investissement pour un bâtiment à caractère social. Je rappelle aussi que nous devons apporter des solutions pour des logements pour étudiants à Yverdon.

Il y a là je crois matière à réfléchir, la Municipalité s'y emploie d'ailleurs, et je vous invite encore une fois à lui donner cette petite marge de manœuvre, même s'il s'agit d'un million.

Monsieur Samuel GURTNER :

Je vous incite à suivre la position de la Municipalité, car mon expérience m'a appris que moins on est précis dans l'affectation, mieux on se porte.

Monsieur Olivier KERNEN :

On l'a vu ce soir, on a voté un crédit pour des études pour un complexe sportif pour 1,5 million, débouchant approximativement sur une dépense d'environ 20 millions, qui ne sont pas prévus au plan des investissements, ou peut-être que partiellement par rapport aux 10 millions qui ont été identifiés à un moment ou à un autre.

Il s'agit de mettre en évidence une volonté manifeste de ce Conseil pour accorder des montants pour aller de l'avant dans la construction de HLM ou de logements équivalents. Si on se réfère, Monsieur le Syndic, à la page 267 à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure, on voit qu'effectivement on a un fonds HLM et on aurait pu peut-être s'y référer. Ce fonds était à Fr. 581'000.- en 2005 et qui est à Fr. 2'722.-. Je sais qu'apparemment, on ne l'utilise pas forcément pour construire des HLM, on l'utilise pour autre chose, pour l'entretien, pour changer du matériel. Il serait peut-être utile aujourd'hui, que ce Conseil manifeste sa véritable volonté de construire des logements à loyers modérés. Certes, il y a en a beaucoup, mais beaucoup d'autres qui ne sont pas à loyers modérés.

Je crois que le signe qui est donné aujourd'hui par l'amendement de Madame GIORGIATTI va dans le sens de la volonté de ce Conseil de mettre en évidence un tel projet. Il faut donc aller aussi dans ce sens-là et voter cet amendement tel quel.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et nous allons voter.

Madame la Conseillère, vous proposez un commentaire - corrigez-moi si c'est faux - à l'Attribution autres fonds de réserve, sous la forme suivante :

Alimentation du fonds pour **la promotion du logement social**, le no étant à convenir.

Résultat du vote : par 43 voix contre et 39 voix pour, vous avez rejeté la proposition d'amendement.

**3 Bâtiments et urbanisme
34 Bâtiments financiers
344 Bâtiments HLM et Ex-HLM**

Monsieur Pascal BLUM :

J'ai une question concernant, je pense, le compte 344.3303 amortissements. En fait, la question ne porte pas directement sur ce compte.

Nous avons décidé l'année passée, dans le cadre d'un préavis, c'était pour le HLM Léon Jaquier, de prélever sur le fonds HLM Fr. 581'597.40 qui est exactement le montant du fonds, pour amortir les travaux. Il y avait un solde, qui était amorti d'une autre manière, si je me souviens bien. A la page 271, on nous dit que l'amortissement de la période, c'est bel et bien Fr. 581'957.40. Donc, le fonds correspondant, à la page 267 devrait être à zéro et non pas comme l'a mentionné tout à l'heure mon collègue KERNEN, à Fr. 2'722.- ; je ne comprends pas.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Ce fonds enregistre aussi des modestes recettes qui doivent être sauf erreur des loyers ou des subventions ; c'est pour cela qu'il n'est pas à zéro.

**6 Police et Sports
170 Sports
170.3134 Entretien stade**

Monsieur Pascal BLUM :

Je fais partie de la Commission des finances, mais cela m'a complètement échappé lorsqu'on a discuté de ce poste ; je me souviens avoir déposé une motion pour demander que l'on ait une fois un compte « Stade ». Je prends cette position 170 pour en parler, parce que c'est dans celle-ci qu'il y a le plus de positions, visiblement, relatives au stade. Il y en a une encore, dans le compte 441.3145.04, qui concerne l'entretien du stade par les « Parcs et promenades ».

J'aimerais savoir où en est cette motion et si on aura un jour un compte « Stade », comme je l'avais demandé. Je vous rappelle que cette motion avait été acceptée.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Si le Conseil décide que l'on doit faire un compte pour le stade, on peut en faire un, tout comme on peut en faire un pour le rugby ou autres positions. Le stade est inclus dans les entretiens sous « Prestations internes Rugby/Stade » qui est donc le 170.3902. Il est facilement simple à le retrouver, mais si le Conseil décide qu'il faut plus de précisions, on peut le faire. Je vous laisse juge....

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je ne comprends pas votre réponse, Monsieur le Municipal. Si ce Conseil a admis une motion transmise à la Municipalité, soit celle-ci prend une décision et fait son travail, soit on recommence ; on refait une motion... enfin, je ne comprends pas très bien votre réponse.

Monsieur Pascal BLUM :

Je voudrais juste préciser que dans le groupe de comptes 170, il n'y a pas que « Prestation internes Rugby/Stade » qui concerne le stade, il y a le 170.3134 « Entretien stade », il y a celui que Monsieur CARRARD a mentionné, il y a le 170.3905 « Entretiens internes bâtiments » où le commentaire a également un rapport avec le stade. Le 170.4271 « Buvette du stade » et le 170.4272 c'est « Redevances utilisation stade ». Il y a effectivement plusieurs comptes qui concernent le stade ; il y en a un autre, comme je l'ai dit avant, dans STE, concernant l'entretien.

Je préciserai encore que ma motion ne demandait pas forcément la création d'un compte, mais qu'on regroupe une fois pour toutes les coûts et les revenus du stade. C'était suite à un préavis concernant le stade, parce que je m'étonnais qu'on ait toujours des dépenses pour ce stade et jamais de revenus. La plupart des investissements qu'on faisait étaient pour augmenter les revenus du principal utilisateur du stade.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous avez déposé cette motion il y a quelque temps et il s'agit maintenant de mettre en œuvre celle-ci.

Je rappelle qu'on est quand même tenu à une présentation qui est structurée selon un plan comptable, mais je m'engage à tenter de répondre le plus rapidement possible à votre vœu, puisque cela dépend du dicastère des finances. Il faudra voir dans quelle mesure on peut modifier le plan ou alors apporter une communication, qui pourrait aller dans le sens de ce que vous souhaitez ; c'était peut-être l'esprit de la réponse de mon collègue CARRARD.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte. Monsieur le Conseiller, êtes-vous satisfait ?

Monsieur Pascal BLUM :

Oui, Monsieur le Président.

**7 Affaires sociales et Culture
15 Activités culturelles
152 Affaires culturelles**

Madame Sarah WINTEREGG :

Dans ce compte 152, on y voit apparaître diverses subventions, dont celles pour le Musée d'Yverdon, le Musée de la mode ou l'Amalgame. Par contre, au compte 155, Maison d'Ailleurs, on voit aussi apparaître ces diverses subventions, ces subventions directes, mais aussi des subventions indirectes, telle l'énergie, les amortissements, ou l'entretien du bâtiment.

A cet effet, et pour pouvoir comparer ce qui est comparable, je demanderai à la Municipalité que, pour les prochains comptes, il y ait aussi pour les différents musées, les différents organismes ou institutions de notre Ville, des comptes où l'on voit apparaître ces subventions directes, mais aussi et surtout ces subventions indirectes, qui donnent une somme globale qui me paraît plus utile pour notre compréhension. Merci.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Nous avons bien entendu votre requête, Madame la Conseillère. Il faut simplement garder à l'esprit que ces calculs ne sont pas toujours aussi simples à faire dans la comparaison si l'on sait que certaines institutions sont dans un bâtiment qui ne comporte que l'entité concernée, alors que d'autres sont dans des bâtiments qui regroupent plusieurs entités. Ça peut être relativement compliqué ; néanmoins, nous prenons acte de votre requête et nous l'examinerons avec le Service des finances.

**8 Service des Energies
80 Administration générale
802 Immeubles****Monsieur Olivier MAIBACH :**

Ma question porte sur le compte 802.3141 « Entretien des immeubles ». On voit, sur la page de droite « Aménagement phonique et thermique pas réalisé ».

Cette année, nous avons des comptes excellents, nous avons de l'argent, alors pourquoi ne pas profiter de réaliser ces aménagements phoniques et thermiques ? Pourquoi attendre ces prochaines années, alors que nous aurons peut-être moins de moyens financiers, pour faire ces diverses réalisations ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

C'est effectivement une bonne question et par hasard j'ai la réponse ! Ce poste avait été mis au budget pour une isolation phonique et calorifique de l'accueil de SEY qui est situé relativement près de l'entrée. Le sas n'étant pas assez long, en hiver il fait froid et la disposition des lieux n'incite pas à une certaine confidentialité du traitement des usagers et des clients qui viennent pour régler les factures. Un projet avait été mis à l'étude en fin d'année 2006 et il n'a pas pu être réalisé dans les temps, ce qui est certainement une bonne chose parce qu'il était surdimensionné et nous l'avons repris avec la nouvelle direction ad intérim. Ce sera un peu plus modeste et cela correspondra mieux à l'utilisation optimale des deniers publics.

Effectivement, c'eût été une bonne chose de dépenser l'argent quand on l'avait ; en l'occurrence, on ne l'a pas dépensé et c'est bien puisqu'on le remettra vraisemblablement au budget 2008.

**81 Service des eaux
810 Achats et ventes SEO****Madame Anne LEUENBERGER :**

Je me permets d'intervenir sur le compte 810.3801 Attribution fonds de renouvellement et plus généralement sur le chapitre 81 Service des Eaux.

La fourniture d'eau n'est pas une activité commerciale et les collectivités publiques n'ont pas le droit de faire de bénéfice sur cette activité. Or, le chapitre 81 présente des charges de Fr. 6'810'928.- et des revenus de Fr. 6'828'400.-, soit un bénéfice de Fr. 17'472.-.

Le commentaire du compte 810.3801 Attribution fonds de renouvellement indique clairement que l'excédent de revenu sur l'eau est attribué à ce fonds pour assurer qu'il soit utilisé dans ce domaine. A mon avis, il convient donc d'y ajouter le bénéfice de Fr. 17'472.- que j'ai mentionné tout à l'heure. De cette manière, nous obtenons un bilan équilibré pour l'eau et sommes assurés que les rentrées financières de la vente de l'eau seront utilisées pour le renouvellement du réseau.

Je dépose donc l'amendement suivant :

810.3801 Attribution fonds de renouvellement : Charges Fr. 1'605'184.-

Cela implique les changements aux comptes 810 et 81, soit :

	Charges :	Revenus :
810 Achats et ventes SEO	3'613'390.-	6'302'307.-
81 Service des eaux	6'828'400.-	6'828'400.-

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est exact que le commerce de l'eau doit être équilibré et qu'il ne doit pas dégager de bénéfice. Vous observerez toutefois qu'en 2005, si vous vous déplacez sur la droite du tableau, c'est le contraire qui s'est opéré ; on avait une perte et là on n'a pas attribué au fonds.

Pourquoi c'est important d'équilibrer ce prix de l'eau ? Tout simplement parce que c'est une exigence légale. Il faut savoir que la Ville vend de l'eau dans les communes environnantes. On sait que ce problème du prix de l'eau est un point sensible et il s'agit de démontrer que nous respectons ces conditions et que nous vendons l'eau au prix de revient, ou alors que les bénéfices éventuels sont virés dans ce fameux fonds d'entretien.

Qu'est-ce qu'il s'est passé avec ces Fr. 17'472.- ? C'est lors de la révision des comptes que nous nous sommes aperçus qu'il y avait une petite erreur et cette correction a été apportée. A la base, les chiffres étaient équilibrés et nous nous trouvons ici avec ce léger bénéfice, de 2,6 % ; on est d'accord que ce sont quelques poussières.

Je crois que ce n'est pas heureux de modifier les comptes ; ils ont été approuvés par une fiduciaire et ils vont être déposés, via la préfecture, au Canton. Ce que nous vous proposons, c'est de virer ces Fr. 17'472.- par une écriture sur les comptes 2007, de façon à être parfaitement en règle. Dans un peu plus de six mois, la situation sera rétablie et nous vous invitons à ne pas modifier les comptes, mais nous prenons note de votre proposition.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'interviens pour une question de principe. Si je prends l'article 111, je crois qu'il va dans la direction de ce qu'a dit Monsieur le Syndic. Il dit que : « S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier ».

Donc, je ne crois pas que l'on puisse modifier les comptes ; nous ne sommes pas au budget, nous sommes dans les comptes. Nous pouvons faire des observations, mais nous ne pouvons pas les modifier.

Monsieur Olivier KERNEN :

J'aimerais juste apporter une petite précision. Ayant été en charge de ce dicastère pendant de nombreuses années, on avait eu exactement ces mêmes questions, et pas seulement à Yverdon-les-Bains, mais également à Lausanne. A l'époque, mon collègue BRELAZ et moi-même avons demandé un avis de droit concernant ce problème de bénéfice sur l'eau. Effectivement, on n'a pas le droit de faire du bénéfice sur l'eau, mais uniquement par rapport à la consommation alimentaire. Tout ce qui est autre consommation d'eau, dans d'autres domaines, l'industrie par exemple, on a le droit de faire du bénéfice pour des réinvestissements.

Il faut donc être proportionnel par rapport à cette vision des choses et c'est faux de dire qu'on n'a systématiquement pas le droit de faire de bénéfice sur l'eau. Il y a une jurisprudence en l'occurrence sur ce domaine-là.

Madame Anne LEUENBERGER :

Je remercie le Syndic de sa réponse et sa proposition me convient tout à fait ; je retire donc mon amendement.

Monsieur le Président :

Je vous invite maintenant à passer à la page 181 de votre brochure. Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2006 :

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral a été fortement impressionné par les comptes 2006. Il y a bien des années qu'un tel résultat n'avait été obtenu.

Par ce message, le groupe Libéral tient à remercier :

- la Municipalité pour la gestion ;
- Monsieur MEYER, ainsi que l'ensemble du Service des finances de la Ville pour leur parfaite maîtrise des finances ;
- La Commission des finances pour son excellent travail.
- Monsieur le Président de la Commission des finances pour la qualité de son rapport.

Voici plusieurs années que nos municipalités successives serrent les cordons de la bourse en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en repoussant certains investissements. Les années qui vont suivre s'annoncent plus tendues du point de vue des investissements et laissent présager quelques inconnues quant aux revenus, comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances. C'est pourquoi, bien que le groupe Libéral pense que le contribuable devrait être moins mis à contribution lorsque nous affichons de tels résultats, nous renonçons dans l'immédiat à demander à la Municipalité de revoir la fiscalité.

Néanmoins, il est toujours regrettable de constater que certains citoyens, certains bons contribuables, renoncent à s'installer dans notre Commune, et optent pour des villages environnants, dont l'attractivité fiscale est supérieure.

Le groupe Libéral demande à la Municipalité de rester vigilante et d'envisager une baisse de l'impôt dans les années à venir, si cette embellie persiste et vous propose d'approuver les comptes tels que présentés.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais tout d'abord remercier, au nom de la Municipalité, l'intervention de Monsieur JUNOD et vous dire qu'il y a un élément qui m'a interpellé, dans votre rapport, c'est celui des contribuables qui choisissent une autre commune plutôt que notre belle ville pour s'y installer, notamment pour des raisons fiscales.

J'aimerais quand même rappeler ici à votre Conseil que la ville d'Yverdon-les-Bains offre un certain nombre d'avantages, autre que la simple fiscalité. Je crois que c'est aussi important de le relever, notamment si l'on constate que le nombre d'habitants a augmenté de l'ordre de 5% ces cinq dernières années, alors que finalement la fiscalité, à savoir le rendement du point d'impôt, a passé de Fr. 21.- à Fr. 25.- par habitant.

Ça montre quand même que les gens viennent s'installer à Yverdon-les-Bains, également pour d'autres raisons que la simple fiscalité et on constate que ces gens appartiennent à la classe moyenne ; ce sont des gens qui n'hésitent pas à utiliser les transports publics. Ils viennent habiter dans notre Ville pour des raisons de qualité des services, des voies de communication comme je l'ai dit, pour des raisons de qualité de vie aussi, y compris la sécurité, l'offre culturelle et des services, la politique du logement. Les Etats généraux du logement, qui ont été initiés par la Ville en 2003, ont mis à disposition de la population une offre en logements intéressante ; on est d'ailleurs à un taux de vacance de l'ordre de 1,1% actuellement, ce qui est intéressant. Il y a également la problématique de l'offre d'emploi, sur le Parc Scientifique et Technologique.

Je crois que d'aborder cet aspect sous l'angle de la fiscalité est une chose, mais il y a d'autres atouts qui ont été promus durant ces dernières années et je crois que c'est des éléments qu'il valait la peine de relever.

Je souhaite faire encore deux commentaires. Durant ces cinq dernières années, il y a eu également une nette amélioration au niveau de l'autofinancement et c'est important, car ça évite de recourir à la dette ; on a vu la réduction de celle-ci. On n'est pas resté en arrière en terme d'investissements puisqu'on a investi plus de 60 millions et ce n'est quand même pas rien.

Voilà ce que souhaitais apporter comme commentaires.

Monsieur Olivier KERNEN :

Contrairement à Monsieur JUNOD, je ne suis franchement pas surpris du résultat, de l'ampleur peut-être, mais pas du résultat final.

J'aimerais juste rebondir sur ce que vient de dire Monsieur le Syndic qui, à juste titre, met en évidence les qualités, les atouts d'Yverdon-les-Bains. Encore faut-il les réaliser... Quand j'entends Monsieur JUNOD, au nom du parti Libéral, nous dire ce soir que cette année on sera gentil et on ne va pas demander une baisse d'impôts. Je vous laisse imaginer l'année prochaine, avec un tel exercice ce qui va arriver ; ce sera certainement une demande de baisse d'impôts, voire même cas échéant, si on n'y arrive pas devant ce Conseil, un éventuel référendum.

Qu'est-ce qu'il adviendra ? Cette année, on se retrouve avec 30 millions d'autofinancement. La moyenne d'autofinancement de ces cinq dernières années est de 184%. Eh bien aujourd'hui, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, je vous demande à quand un véritable programme d'investissements et surtout avec le mode d'emploi à suivre. On ne va pas se référer au plan des investissements, qui est quelque chose d'assez vague, somme toute ; c'est une liste à la Prévert sur laquelle on ne peut pas franchement imaginer un éventuel programme de législation.

On a vu ce soir, on n'a pas la franche volonté de faire des HLM ; on en fera peut-être d'une manière ou d'une autre. J'imagine que la Municipalité a des projets pour répondre à la motion de Madame LAYAZ. On bénéficie d'un taux d'intérêts très bas, cela ne va peut-être pas durer et il faudrait envisager quelques investissements.

Monsieur le Syndic a raison ; cette Ville mérite d'être soutenue, dans son économie, dans sa culture, dans son niveau social et il faut miser sur la croissance. Nous avons tous les outils à disposition et il faut les mettre à disposition de ceux qui doivent les utiliser pour valoriser notre Ville.

Aujourd'hui, on a bien entendu le message. Je crois que si on fait le même exercice l'année prochaine avec un bénéfice de sept millions nets, avec douze millions mis dans des fonds, eh bien l'année prochaine, on aura un exercice très difficile ! Ce sera celui d'une demande en baisse d'impôts. On a déjà vécu ça quelquefois et le manque à gagner pour les années à suivre est incroyablement difficile à corriger.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, à proposer à ce Conseil communal de véritables investissements, au même titre qu'on a pu le voir ce soir une fois de plus avec ce Centre sportif aux Îles pour 20 millions qui n'est pas au plan des investissements, mais qui pourrait faire l'objet du programme de la Municipalité. Je me réjouis de voir ce programme dans le courant de cette année.

Plus personne ne demande la parole et les comptes 2006 sont acceptés à l'unanimité.

10. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2007-2008.

Monsieur le Président :

Nous avons du travail avec l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2007-2008.

Nous commençons par l'élection du **Président du Conseil** et je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

L'UDF vous présente Maximilien BERNHARD pour la présidence de notre Conseil.

Maximilien BERNHARD est né à Lausanne en 1969. Il passe ses premières années à Froideville, puis Echallens, et vient finalement s'établir à Yverdon-les-Bains en 1981.

Après des études supérieures achevées en 1985, il obtient son CFC de mécanicien-électricien quatre ans plus tard au Centre Professionnel du Nord Vaudois. Il poursuit alors ses études à l'Ecole technique de Sainte-Croix, où il décroche en 1992 son diplôme de technicien ET en microtechnique.

Marié et heureux père de deux enfants, Maximilien BERNHARD travaille actuellement dans une grande entreprise du Nord vaudois, spécialisée dans la fabrication d'instruments dentaires.

Maximilien BERNHARD siège au Conseil communal de notre Ville depuis 1997. Président de l'UDF du Nord vaudois de 1997 à 2001, il occupe depuis 2000 la place de secrétaire romand de ce parti. Au 1^{er} juillet, il commencera son mandat de député au Grand Conseil.

Désirant servir la communauté dans son ensemble, Maximilien BERNHARD est doté d'indéniables qualités humaines, auxquelles s'ajoute le souci d'un travail bien fait et efficace. Nous sommes donc persuadés qu'il relèvera le défi de cette présidence avec diligence, comme il l'a déjà fait les six premiers mois de l'année 2006 et lui accordons toute notre confiance.

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Samuel GURTNER :

Le groupe UDC soutient également la candidature de Maximilien BERNHARD.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Monsieur le Conseiller BERNHARD.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe des Verts soutient la candidature de Maximilien BERNHARD.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Le groupe Radical laisse libre choix.

Monsieur Christian PAULI :

Chez nous, c'est une tradition, nous laissons la liberté de vote pour ce candidat-ci et ceux qui suivront.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin. Il ne doit pas être noté OUI, faute de quoi votre bulletin sera nul.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	87
Bulletins rentrés	:	87
Bulletins blancs	:	7
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	87
Majorité absolue	:	44

Il y a 6 voix éparses.

Est élu Président : Monsieur Maximilien BERNHARD avec 74 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je tiens à remercier très chaleureusement notre Conseil pour la confiance qu'il m'accorde à nouveau. Il y a parmi vous quelques personnes qui se sont abstenues, mais je suis persuadé que dans le groupe Radical, il y a des gens qui m'ont soutenu et je tiens à les en remercier en particulier.

J'étais parti pour être le Président le plus court de l'histoire yverdonnoise, avec un premier mandat de six mois l'an dernier. Il semble que ce ne soit pas le cas et d'une certaine manière, cette réélection me permettra de terminer mon année présidentielle et m'offrira le privilège d'effectuer un semestre supplémentaire, en continuant d'éprouver le nouveau règlement du Conseil communal qui fut par ailleurs voté sous la présidence de celui qui vous parle. Alors, juste retour des choses ou retour de manivelle, l'avenir nous le dira ! Merci encore de votre confiance.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Nous avons maintenant à procéder à l'élection du **premier vice-président** de ce Conseil et j'attends les propositions de la salle.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Au nom du groupe Socialiste, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur Pascal BLUM.

Né en 1961 à Yverdon-les-Bains, il est père de trois enfants. Après avoir vécu quatre ans à Lausanne et trois ans à Berne, il revient dans notre Cité en 1991.

Professionnellement, Monsieur BLUM est ingénieur rural, diplômé EPFL. Il dirige un Bureau Conseil implanté à Yverdon et spécialisé dans les domaines de l'environnement et de la sécurité au travail.

Membre du parti Socialiste depuis 1998, il rentre au sein de notre Conseil la même année. Membre de la Commission de gestion de 1998 à 2000, il est élu à la deuxième vice-présidence du Conseil lors de notre séance d'assermentation de juin 2006. C'est donc avec grand plaisir que le groupe Socialiste vous propose la candidature de Monsieur Pascal BLUM à la première vice-présidence.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe des Verts soutient la candidature de Pascal BLUM.

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral laisse la liberté de vote à ses membres.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

La majorité du groupe UDF soutient la candidature de Monsieur Pascal BLUM.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Le groupe Radical laisse la liberté de vote.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote.

Je vous rappelle à nouveau qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin. Il ne doit pas être noté tout simplement et bêtement, il faut bien l'avouer, OUI, faute de quoi votre bulletin serait nul.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	87
Bulletins rentrés	:	87
Bulletins blancs	:	20
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	87
Majorité absolue	:	44

Il y a 23 voix éparses.

Est élu : Monsieur Pascal BLUM premier vice-président avec 44 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, vous passe la parole pour quelques mots.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie la majorité du Conseil de m'avoir élu à cette première vice-présidence. Je me réjouis beaucoup de continuer à travailler avec le Bureau. J'ai eu beaucoup de plaisir cette dernière année et voilà... on s'améliorera encore pour faire encore mieux. Merci

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Nous passons maintenant à l'élection du **deuxième vice-président** ; la parole est à l'assemblée

Monsieur Etienne MUTRUX :

Le groupe des Verts vous propose le candidat Vassilis VENIZELOS pour le poste de deuxième vice-président.

Le Conseiller Vassilis VENIZELOS est un enfant d'Yverdon, où il a effectué l'entier de sa scolarité. Il obtient en 2005 sa licence en lettres à l'Université de Neuchâtel. Il travaille aujourd'hui comme géographe au Service de l'Aménagement du Territoire.

Très actif à Yverdon depuis de nombreuses années, il fait notamment partie de l'Association au Fil de L'Autre, dont il est le secrétaire. Ce passionné de sport exerce plusieurs disciplines et plus particulièrement le basket et le tennis. Intéressé très tôt par la chose politique, ce jeune trentenaire a déjà quelques années de Conseil derrière lui, puisqu'il y est entré en 1997.

Marié et père d'un charmant bambin, ce député fraîchement assermenté, président de notre groupe parlementaire, passe aujourd'hui par la case « Election au Bureau du Conseil », avant de continuer son chemin vers la case « Mariage religieux » qui aura lieu dans deux jours. Il se rappellera donc longtemps de cette semaine marathon haute en couleurs et en émotion...

Au nom des Verts, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de ce vieux briscard de la politique communale pour qui l'Agenda 21 n'a plus de secret. C'est une jeune pousse verte déjà bien enracinée, j'ai nommé Mesdames et Messieurs les Conseillers, Vassilis VENIZELOS.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Vassilis VENIZELOS.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Monsieur Vassilis VENIZELOS.

Monsieur Samuel GURTNER :

Le groupe UDC soutient la candidature de notre collègue Vassilis VENIZELOS.

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral soutient également la candidature de Monsieur VENIZELOS.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Le groupe Radical soutient la candidature de Monsieur VENIZELOS.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Pouvez-vous nous aider au sujet de l'orthographe du candidat, nom et prénom ?

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de « y » ; contrairement à son origine, les « i » sont tout ce qu'il y a de plus familier. Et il y a une « pétée » de s ! Je vous l'épelle...

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	2
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Il y a 2 voix éparses.

Est élu : Monsieur Vassilis VENIZELOS deuxième vice-président avec 82 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Je vous félicite pour cette élection et vous passe directement la parole, pour sacrifier à la tradition.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je vous remercie simplement de la confiance que vous me témoignez et ose espérer que celle que ma femme aura pour moi samedi sera tout aussi marquée.

(Applaudissements)

Election des Scrutateurs :**Monsieur le Président :**

Les présidents étant élus, nous allons maintenant passer à l'élection des deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe Solidarité & Ecologie vous propose d'élire l'actuel scrutateur suppléant de son groupe au poste de scrutateur tout court, c'est-à-dire Bexhet HALIMI.

Monsieur Samuel GURTNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Jean-Claude STUDER, actuellement scrutateur suppléant.

Monsieur le Président :

Nous avons donc deux candidatures pour deux postes à repourvoir et je vous propose de les élire à main levée.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez donc d'élire Monsieur **Bexhet HALIMI** et Monsieur **Jean-Claude STUDER**. Je félicite le présent, ainsi que l'absent, pour leur élection.

Election des Scrutateurs suppléants :**Monsieur le Président :**

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

Monsieur Etienne MUTRUX :

J'ai le plaisir de proposer, pour le poste de scrutatrice suppléante, la Conseillère Fanny SPICHIGER.

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous propose la candidature de Madame Aude BRIAND.

Monsieur le Président :

Nous avons donc à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir et je vous propose de les élire à main levée.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez donc d'élire Madame **Fanny SPICHIGER** et Madame **Aude BRIAND**. Mesdames les Conseillères, je vous félicite de votre élection.

(Applaudissements)

Election de la secrétaire :

Monsieur le Président :

Nous avons donc à élire maintenant, étant donné les circonstances, la secrétaire de votre Conseil.

Le Bureau a le plaisir de vous présenter Madame Christine MORLEO. Madame MORLEO est valaisanne, mais ce n'est pas pour cette seule qualité qu'on l'aime qu'on l'aime. C'est donc en Valais qu'elle a suivi toute sa scolarité et accompli un apprentissage d'employée de commerce. Elle a ensuite travaillé dans le domaine bancaire, fiduciaire et gérance, ainsi que dans une entreprise privée.

Elle est arrivée dans notre belle ville en 1987 pour suivre son mari. Christine a travaillé pour la défunte CEPY, puis a cessé son activité professionnelle pour fonder une famille de trois enfants, aujourd'hui adolescents. Durant toutes ces années, Madame MORLEO a fonctionné comme secrétaire deux ans au SIS d'Yverdon et dix ans au sein de la Société d'Yverdon Amis Gym.

Et comme vous le savez tous, depuis l'année dernière, Madame Christine MORLEO occupe la tâche de secrétaire suppléante auprès de ce Conseil. Je souhaiterais relever, avant de passer au vote, que Christine doit sa sélection à son seul mérite et que sa candidature a été considérée avec la même rigueur procédurale que ses concurrentes, le concours ayant été public. Quelque soit le résultat de votre vote, je la félicite déjà pour son fair-play.

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle que les mêmes règles sévissent, à savoir qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin. Il ne doit pas être noté simplement OUI, faute de quoi votre bulletin sera nul.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	85
Bulletins rentrés	:	85
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	85
Majorité absolue	:	43

Il y a 1 voix éparse.

Est élue : Madame Christine MORLEO avec 84 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Bravo, Madame la Secrétaire titulaire.

Election de la secrétaire suppléante :

Monsieur le Président :

Nous avons maintenant à élire une secrétaire suppléante. Le Bureau a le plaisir de vous présenter Madame Nadine VALLON AUDERSET, à laquelle j'ai proposé de composer deux ou trois lignes de présentation pour convaincre ce Conseil et elle m'a remis ceci :

Yverdonnoise depuis toujours, je suis mariée et l'heureuse maman de deux filles âgées de 3 ans et de quatre mois.

Employée de commerce avec une spécialisation dans le domaine de la communication, j'ai notamment travaillé dans l'organisation d'événements (séminaires) et ai passé quelques années au sein d'une ONG. Je me réjouis de cette nouvelle expérience professionnelle au cœur de la vie politique de la ville.

J'ajouterai que ce texte, et là c'est moi qui parle, lui ressemble : efficace, structurée, sincère. Madame Nadine VALLON AUDERSET a séduit le Bureau, ainsi que Madame la responsable des ressources humaines de notre Commune, que je remercie chaleureusement au passage pour son aide précieuse, Madame Nadine VALLON AUDERSET, disais-je, nous a séduits tant par la qualité irréprochable de son dossier que par sa présentation. Je vous propose de l'élire à main levée, puisque notre règlement pour ce poste ne nous l'interdit pas.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez d'élire Madame Nadine VALLON AUDERSET.

(Applaudissements)

Je prie les nouveaux membres du Bureau de passer auprès de notre secrétaire en fin de séance, afin de recevoir une petite invitation personnelle, premier privilège d'une liste longue, très longue même, qu'ils découvriront au fur et à mesure dans la suite de leur mandat.

* * * * *

Monsieur le Président :

Puisque tout à l'heure, après une page de propositions individuelles et interpellations, je m'acquitterai de mon dernier discours de Président sans inclure les formes aussi importantes que traditionnelles, ayant cherché davantage à évoquer le sentiment intime, ou l'émotion vécue de l'intérieur d'un Président, c'est ici que j'intercale les remerciements à l'endroit du Bureau.

À Stéphane et David tout d'abord, puisqu'ils le quittent, le Bureau, ma gratitude pour leur infatigable vigilance scrutatrice, leur enthousiasme à compter et à re-compter, leurs forces psychique, pneumatique et physique sur lesquelles j'ai pu tant de fois m'appuyer. A mes deux Vices adorés, honni soit qui mal y pense, qui se sont donné un mal de chien pour trouver un sens plausible à l'article 64, et n'y sont pas parvenus, malgré une montagne d'avis de droit, je lègue donc ce mystère qui reste à éclaircir, si c'est tâche possible, avec tous mes vœux pour les défis qui s'approchent.

A tous les membres actifs ou passifs de cette sympathique cellule je lègue les trouilles qu'ils m'ont évitées et celles qu'ils ont provoquées, sciemment ou non, mais toujours gentiment, secourablement, amicalement.

Que tous ceux que je dois publiquement remercier se sentent ici publiquement remerciés : La Municipalité et le Syndic en particulier pour les excellents rapports toujours entretenus.

Les huissiers de l'Hôtel de Ville, en son responsable Claude Berthelemy et son adjoint Jean Bally.

Le Greffe, les Ressources humaines de notre Commune et bien sûr vous autres les Conseillères et Conseillers, surtout mes comparses harmonieusement répartis dans les groupes et qui ont fait un excellent travail et il y en a une centaine quand même.

Mademoiselle PANTET, Monsieur PERRIN, nos journalistes quasi attirés qui n'ont jamais été méchants avec moi, même quand ils auraient pu.

Multi Vidéo, on peut citer Yan DENERVAUD par exemple et Canal Nord Vaudois pour les retransmissions et avec toute la qualité possible, étant donné le matériel dont ils disposent.

Mon épouse qui me regarde peut être à la télé (coucou) et toutes les personnes du public qui m'ont souvent donné de rassurants feedback.

Tout ceux-là, vous pouvez les applaudir !

(Applaudissements)

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET (Rte de Floreyres, sécurisation des piétons, écoliers et étudiants sur le tronçon Floreyres-Bellevue, avec réorganisation du carrefour Bellevue-Chevressy)**

Pour mémoire, en 2003 dans le cadre de la commission deux roues, une proposition était faite pour améliorer la situation du croisement Bellevue-Chevressy, avec prolongation du trottoir existant dans ce secteur.

D'autre part, lors de la séance du Conseil communal du 3 mai 2007, Monsieur le Conseiller RICHARD a posé une question pour rappeler cette problématique, en relevant les termes suivants, je cite « ...la route se rétrécit et l'absence de trottoir rend ce tronçon très dangereux pour les personnes qui empruntent cet itinéraire, très fréquenté par les promeneurs et les gens des quartiers ». Je rajouterais les écoliers et les étudiants.

Enfin, la prise en considération de cette motion permettra, entre autre :

- De sécuriser le cheminement des piétons par la réalisation d'un trottoir.
- De contribuer à la modération du trafic par une largeur de chaussée de 5 mètres au point le plus étroit et de 6 mètres + trottoir de 1,5 mètre au droit du carrefour.
- D'améliorer la circulation des bus, qui actuellement ne circulent que dans un sens. Cette variante proposée permettrait la circulation bi-directionnelle, ce qui améliorerait certainement l'étalement de l'horaire ; trajets plus courts = moins de détours.

Suite à ce qui précède, avec l'intention de voir se réaliser rapidement un aménagement améliorant la sécurité de tous les usagers dans ce secteur, en particulier des piétons, j'invite ce conseil à soutenir cette motion.

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur cette motion en passant d'abord la parole à la Municipalité.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Si la Municipalité est d'accord, on va étudier cette motion. Au point de vue technique, l'installation d'un trottoir est envisageable. Nous avons encore un petit problème dans ce carrefour. Il y a de l'eau qui coule quand il y a des grandes averses et c'est assez dangereux l'hiver quand ça gèle. Nous devons capter l'eau pour réaliser un trottoir.

Du point de vue sécurité, je donne la parole à mon collègue CARRARD.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est vrai que l'on s'était penché sur cette question, suite à une intervention de Monsieur le Conseiller LOVEY, sauf erreur en commission deux roues. Cette commission avait relevé à l'époque qu'il n'était pas judicieux de modifier la circulation dans ce secteur-là. Il y avait par contre, à l'époque, des bus qui circulaient en bi-directionnelle. On trouvait que ce n'était pas judicieux parce qu'effectivement, le fait d'élargir la zone de roulement incite les gens à rouler plus vite.

Par contre, le fait de faire un trottoir dans ce secteur-là semble être le bon sens et c'est peut-être dans cette direction-là, si le Conseil renvoyait la motion à la Municipalité, qu'on étudierait la question. Cela veut dire que si le Conseil juge que la Municipalité doit se pencher sur ce secteur-là, nous allons étudier l'ensemble, mais je ne vous garantis pas que nous allons aller dans l'intégralité de vos revendications, certes légitimes. Nous allons miser sur la sécurité du coin, tout en essayant de garder une espèce de convivialité. La situation actuelle oblige les gens à se déplacer de façon prudente et je crois que le secteur n'a pas démontré qu'il y avait des accidents particuliers.

Le trottoir semble être quelque chose qui devrait pouvoir se faire facilement et je laisse donc au Conseil le soin de juger s'il veut renvoyer cette motion à la Municipalité.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je trouve cette motion fortement intéressante ; cet endroit est effectivement dangereux et mérite réflexion. Néanmoins, l'élargissement de cette rue ne me semble pas à tout prix nécessaire et sur ce point-là, il me semblerait intéressant que STE collabore avec URBAT, pour que les routes ne soient plus uniquement des espaces fonctionnels, mais également des espaces de vie.

Monsieur le Président :

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Résultat du vote : **Le renvoi de cette motion à la Municipalité est accepté** à une très large majorité, avec quelques abstentions.

* * * * *

Motion de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM (Création de deux postes de travail dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour le secrétariat du Conseil communal)

En application des articles 61 et 62 de notre règlement, je vous sou mets la motion suivante, soutenue par plusieurs conseillers communaux, membres du Bureau :

Dans le cadre de la réorganisation des locaux de l'administration générale, en cours suite à l'adoption du préavis 06/07, nous demandons à la Municipalité de créer deux postes de travail permanents pour le secrétariat du Conseil communal dans les bureaux de l'Hôtel de Ville. Ces deux postes auront, sur l'année, un taux d'utilisation correspondant à un équivalent plein temps (EPT); ils seront créés et mis à disposition du secrétariat du Conseil d'ici fin 2007 au plus tard et leur coût sera intégré au budget 2008.

Permettez-moi de développer brièvement les arguments qui nous conduisent à vous soumettre cette demande :

- Lors de notre séance du 3 mai dernier, nous avons adopté le préavis 06/07 relatif à la réorganisation des locaux de l'administration générale. Selon le préavis, ces transformations permettront au Greffe de disposer de la place nécessaire pour héberger des ressources humaines supplémentaires.
- Suite à ma question lors de la discussion, Monsieur le Syndic nous a toutefois précisé que, je cite : « le plan de réaménagement des bureaux du Greffe offre neuf places avec des collaboratrices et collaborateurs à temps partiel, ce qui fait que pour dépanner, un membre du secrétariat du Conseil communal pourrait être accueilli dignement ». Mais, « formellement, nous n'avons pas prévu de place pour ces dames ».
- A la réflexion, cette réponse ne convient pas au Bureau.
- Le secrétariat du Conseil communal est en cours de réorganisation suite au départ de Madame Claudine RIEBEN, secrétaire titulaire.
- Ce départ nous a incité à réévaluer ce poste et son cahier des charges, ainsi que celui de la secrétaire suppléante. Ce travail est en cours et il est possible que nous sollicitions encore le Conseil à ce sujet d'ici quelques semaines, lorsque le nouveau secrétariat sera en place.
- Par ailleurs, la collaboration avec le Greffe, dont la principale interlocutrice de notre secrétariat va également s'en aller, doit être revue. Permettre à nos secrétaires de travailler à l'Hôtel de Ville engendrera un gain de temps appréciable et une augmentation de l'efficacité du travail avec le Greffe, notamment lors des votations et des élections.
- Enfin, les locaux de l'administration générale sont en transformation, ce qui nous laisse penser qu'il est opportun de faire la présente proposition aujourd'hui.

En vous remerciant de votre attention, nous vous invitons à prendre immédiatement cette proposition en considération et à la renvoyer à la Municipalité au sens de l'art. 64 de notre règlement. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur cette motion, en passant tout d'abord la parole à notre Municipalité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous l'aurez certainement observé, les travaux de modernisation et de réorganisation des espaces du Greffe ont débuté ; ceux-ci sont programmés pour l'été également et donc, sur le plan de l'organisation, on arrive un peu tard. D'autre part, dans l'Hôtel de Ville, la place devient extrêmement rare ; néanmoins, nous entendons bien les besoins évoqués par Monsieur le Conseiller BLUM concernant le confort du secrétariat du Conseil et bien que la situation soit extrêmement difficile au niveau de la place, ce n'est pas interdit de chercher une solution pour créer un poste qui soit quand même confortable.

Je dirais : situation difficile, mais pas impossible.

Je ne peux que vous inviter à nous renvoyer cette motion, avec les réserves que je viens d'évoquer.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur le Syndic, qui au nom de la Municipalité, montre une bonne volonté. Je pense effectivement que c'est indispensable qu'on arrive à obtenir un poste au sein de l'Hôtel de Ville pour notre secrétariat.

Monsieur le Président :

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Résultat du vote : Le renvoi de cette motion à la Municipalité est accepté à une quasi unanimité.

* * * * *

Intervention de Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ (Demande de huis clos)

Lors de sa séance de mardi dernier, le groupe Radical s'est penché sur une question posée par l'un de ses membres.

Jugeant que le sujet abordé est de nature suffisamment grave, le groupe Radical demande donc, conformément à l'article 55 de notre Conseil, que soit mise en votation la proposition de prononcer le huis clos.

Monsieur le Président :

Nous avons une proposition de huis clos qui se décide à la majorité de ce Conseil. Le huis clos est décidé lorsque des raisons de sécurité l'exigent. J'ai été informé de ce souhait du groupe Radical avant la séance et effectivement, la sécurité que le huis clos nous offrirait semble requise.

Cependant, avant de mettre cet objet au vote, je dois vous informer qu'il est minuit moins dix et que, par conséquent, selon l'article 80 de notre règlement, nous devons voter sur la séance de relevée, soit de pouvoir poursuivre la discussion au-delà de minuit. Cela ne devrait pas tellement aller au-delà, tout au moins je le souhaite, de manière à ce que nous ayons encore quelques heures devant nous pour partager le verre de l'amitié et les quelques discours qui restent ne devraient pas trop vous épuiser.

Aussi, je vous encourage à voter cette séance de relevée qui nous autorise à poursuivre après minuit.

Résultat du vote : A une très évidente majorité, vous avez accepté la séance de relevée, pour poursuivre ce Conseil après minuit.

Monsieur le Président :

Nous pouvons donc maintenant nous prononcer sur le huis clos, demandé par le Groupe Radical.

Résultat du vote : A une nette majorité, le huis clos est accepté.

Monsieur le Président :

Je demande donc aux cameras de bien vouloir se mettre en berne et aux personnes qui ne sont pas élues de bien vouloir quitter le Conseil. Les huissières viendront vous rechercher aussitôt ce point traité.

* * * * *

Huis clos durant 20 minutes.

* * * * *

Monsieur le Président :

Madame la Conseillère Gloria CAPT, vous avez souhaité prendre la parole pour une question.

Madame Gloria CAPT :

Vu l'heure tardive, j'y renonce.

(Applaudissement)

* * * * *

Intervention de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER (Lettre de l'association Réagir)

J'ai une question à notre Président ; elle concerne l'article 59, qui dit ceci :

Art. 59 : Ensuite, l'assemblée entend la lecture :

- a) des lettres et pétitions qui sont parvenues au président depuis la précédente séance, Le président apprécie l'opportunité de la lecture exhaustive de ces documents.

Il y a une lettre de l'association Réagir, qui je crois est arrivée un peu tard pour être lue lors du dernier Conseil et j'ai été un peu surpris que Monsieur le Président ne la lise pas. Elle est très courte et je lui demande s'il voudrait bien avoir l'amabilité de la lire à ce Conseil.

Monsieur le Président :

Je vous en donne volontiers lecture, si toutefois le Bureau, qui avait statué sur une non lecture, ne fait pas d'objection. Cela ne semble pas être le cas.

Elle est très brève en effet. Elle n'apportait pas grand chose au débat, mais je vous en donne volontiers connaissance, pour mettre fin à une éventuelle polémique.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons appris avec satisfaction que votre Conseil communal désapprouvait la pose d'affiches contre le SIDA, vu le caractère anti-éducatif qu'elles présentent, par la photo de deux hommes nus et par le texte qui l'accompagne.

Avec nos félicitations pour cette courageuse prise de position, nous osons espérer que d'autres communes suivront votre exemple.

Notre association est déjà intervenue auprès de l'Office Fédéral de la Santé Publique pour des affiches du même mauvais goût. Une réaction en force de la part des familles soucieuses de l'avenir de la jeunesse et respectueuses du rôle de la femme et de l'homme dans l'acte sexuel serait la bienvenue !

* * * * *

Discours de Monsieur le Président du Conseil communal Laurent GABELLA

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Tête de veau.

Ce sont ces mots que je m'adressais, curieusement, obsessionnellement, assis pour la première fois dans ce fauteuil il y a un an à peine. Tête de veau.

Face à vous, inondé de peurs derrière le masque de la fonction, masque fragile, car il ne dissimule ni ne protège guère, masque lourd, car il paralyse et encombre, face à vous, tournaient et martelaient, sonores, les mots grotesques et terrifiants d'incongruité folle :

Tête de veau. Au singulier, car c'était bien de ma tête qu'il s'agissait et non des vôtres, cette tête qui me semblait manquer à tout appel, à toute présence, à toute attente, cette tête était la mienne qui représentait tout ce que j'avais à vous livrer comme nature humaine. Une tête vide, blanche, cuite et molle, à peine persillée, morte et solitaire, une tête oubliée, fanée, abandonnée, tragique et heureuse à la fois.

Peut-être que cette évocation quasi chamanique, totémique dirais-je, éveille, aux limbes à peine encore conscients de celles et ceux qui ont connu cette tribune, le souvenir de leur propre sensation de solitude presque parfaite. A l'apogée de ces moments qui vous creusent une tombe émotionnelle d'allure, sur le coup, définitive, il y a, Mesdames et Messieurs, vos rires, lorsqu'ils sonnent l'aise et non le glas, et vos applaudissements car, irrésistiblement, ils évoquent au Président perché, ceux-ci, les huées, ceux-là, les quolibets, aussi nettement, simultanément et immédiatement que le Capitole nourrit d'intimité avec la Tarpéienne.

Cette tête de veau, juchée sur mes épaules en lieu et place de mon habituelle anatomie, aussi curieux que cela puisse vous paraître, ne m'a jamais quitté depuis et, sans doute, me suivra, douce et fade pleureuse, jusqu'à mon dernier lit. Elle parle, en chuchotant à l'esprit attentif, des sacrifices que l'on faisait autrefois avec des femmes et des hommes, puis avec des bêtes, des symboles ou des simulacres, que l'on parfumait, que l'on couronnait, que l'on honorait juste avant le bûcher, le glaive ou le précipice. Elle souffle depuis des temps mythologiques, pas si lointains, pas si perdus que l'on ne s'en souvienne, tambours battants nos pavés des Brandons à l'Abbaye, en défilant, sourire aux lèvres et fais-gaffe au crottin ! Elle chantonne, tête de veau, le bonheur menaçant, enivrant de la position, du rang, que l'on vous donne pour un jour, pour un an, pour un temps, et puis qu'on vous reprend. Un veau d'or fondu à peine adoré retourne en poussière, lorsqu'il te faut, Président redescendre à la terre.

La surréelle et fantomatique présence d'une tête de veau sur ses épaules n'empêche en rien le sentiment amoureux pour une région, pour ses gens, ni la gratitude, ni la joie de tout ce que cette année a provoqué en sensations mêlées et riches. Je dirais même qu'elle exacerbe tout cela. C'est au moins l'effet qu'elle a eu et qu'elle a encore sur moi à l'heure où je vous parle, à celle de prendre congé de vous et de quitter ce masque pour le rendre à celui qui me l'a, jadis, donné. Mais pour vous dire cela il me faudrait plus de pages que votre remarquable patience ne saurait surmonter. Aussi, pour ce bilan d'un an j'ai préféré m'en tenir à l'essentiel, je dirais même à l'essence. A une tête de veau dont nous avons peut-être, à nos heures parmi les plus glorieuses, lorsque l'orgueil menace d'éclater nos poitrines, à croiser le regard si doux, si tendre et sans mensonge qu'un moment lumineux il nous renvoie à être le semblable d'un homme et le prochain de tous. Merci.

(Applaudissements)

* * * * *

Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers Collègues de la Municipalité,

Dans quelques instants, Monsieur le Président va lever la séance qui sera la 9^{ème} de la présente législature.

Outre les séances du Conseil, vous avez aussi présidé le bureau électoral qui, en 12 mois, a organisé 4 scrutins ordinaires et l'élection des Autorités cantonales.

Monsieur le Président, il y a un an votre prédécesseur vous cédait le pupitre que vous quittez aujourd'hui... pour le lui rendre puisque votre successeur est aussi votre prédécesseur. En effet, dans deux jours, Monsieur Maximilien Bernhard reprendra la présidence de ce Conseil, non pas pour 6 mois comme l'an passé, mais pour un an, avec, en prime, l'organisation des élections fédérales du 21 octobre prochain.

Monsieur le Président sortant, en quittant ce podium, vous rentrez dans le nombre, mais pas dans l'oubli. Vous resterez dans nos mémoires comme le Président orateur, un Maître orateur devrais-je dire, grâce à votre art consommé de la rhétorique..

Président lettré et orateur prolifique, vous avez su éviter le piège de la prolixité. A chaque séance, votre avant-propos – bien à propos – a convaincu notre Assemblée de votre détermination à trouver le bon chemin, de votre volonté de présider d'une main à la fois ferme et bienveillante aux destinées de notre bonne Ville d'Yverdon-les-Bains, en dépit des opinions contradictoires et en vous tenant au-dessus de la mêlée.

Nous retiendrons de vos discours la sagesse de la pensée, la force de l'action et la beauté du sentiment qui sont, pour nous élus, les plus précieux auxiliaires.

Mais les efforts d'un Président resteraient stériles, si celui-ci n'était pas soutenu par la pleine confiance du Conseil et si les Conseillères et Conseillers n'obéissaient pas au tintement de votre clochette avec une discipline librement consentie.

Monsieur le Président, vous avez rempli votre charge avec zèle, vous avez travaillé en votre âme et conscience au bien-être et à la prospérité de notre Ville. L'accomplissement scrupuleux de votre tâche ne vous a pas épargné les soucis, mais notre reconnaissance et la satisfaction du devoir accompli sont votre vraie récompense.

La Municipalité vous exprime ses plus vifs remerciements. Que ce modeste présent en soit l'expression.

(Applaudissements)

Je voudrais aussi remercier Mesdames et Messieurs les secrétaires, scrutateurs, huissières pour leur excellent travail et leur efficacité.

Je tiens à remercier en particulier Madame Claudine RIEBEN, secrétaire démissionnaire. Engagée en 2002, sous la présidence de Madame Adine PERRET, Madame RIEBEN a servi 6 présidentes et présidents.

Le Conseil communal, qui vous avait plébiscité lors de votre réélection en juin 2006, vous regrettera beaucoup. La Municipalité aussi.

En son nom, je vous félicite pour l'excellent travail que vous avez accompli et pour la parfaite tenue de vos registres. Je vous remercie très sincèrement de votre disponibilité et de votre courtoisie dans les échanges que nous avons entretenus durant ce mandat.

Que ces quelques fleurs soient l'expression de notre reconnaissance.

(Applaudissements)

Je vous souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un bon été, de bonnes vacances et je me réjouis, nous nous réjouissons, de vous retrouver en septembre.

Comme le veut la coutume, la dernière séance du Président est suivie d'un apéritif et j'ai le plaisir de vous y convier à l'étage inférieur... Santé et bonne soirée.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Eh bien oui, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la séance est levée !

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 6 septembre 2007.

Il est 0h32.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent GABELLA

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2007

	Pages
1. Appel	445
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2007.....	446
3. Communications du Président.....	446
4. Communications de la Municipalité	450
5. Préavis no 08/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 225'000.- pour la mise en conformité des places de jeux dans les préaux des écoles et des colonies. (Madame Fabienne RENAUT-CARRARD, rapportrice)	452
6. Préavis no 11/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 261'000.- pour le remplacement d'une conduite de gaz et de divers composants électromécaniques à la STEP (Monsieur Jacques FIVAZ, rapporteur).....	454
7. Préavis no 12/07 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 1'500'000.- en vue de la réalisation du Centre sportif des Îles (salle de sports triple avec gradins, cantine scolaire et garderie) (Monsieur Jean-Louis VIAL, rapporteur).	455
8. Préavis no 13/07 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2006. (Monsieur Thierry GABERELL, Président de la Commission de gestion, rapporteur).....	468
9. Comptes communaux 2006. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur).	473
10. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2007-2008.	485
11. Propositions individuelles et interpellations.	496
<i>Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET (Rte de Floreyres, sécurisation des piétons, écoliers et étudiants sur le tronçon Floreyres-Bellevue, avec réorganisation du carrefour Bellevue-Chevressy)</i>	
	<i>496</i>
<i>Motion de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM (Création de deux postes de travail dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour le secrétariat du Conseil communal) ..</i>	
	<i>497</i>

Intervention de Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ (Demande de huis clos) 499

Intervention de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER (Lettre de l'association Réagir)..... 501

Discours de Monsieur le Président du Conseil communal Laurent GABELLA.... 502

Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER..... 503